

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

Julien Lefournier :
« *La finance verte est
purement cosmétique* »

Un service bancaire
pour tou·te·s

À partir de quand
une monnaie citoyenne
fonctionne-t-elle ?



**Finance durable :
LE FAUX
VERT
TUE**

festival Financité

Ensemble, changeons la finance



#BalanceLeursTransitions

Débusquer les fausses transitions pour investir (dans) le changement

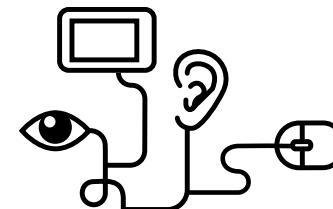
Du 16 au 29 octobre 2021

Partout en Wallonie et à Bruxelles
Gratuit - inscriptions obligatoires

Le programme complet sur
www.financite.be/festival

SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
Le faux vert tue
- 10 **INTERVIEW**
« La finance verte, c'est purement cosmétique »
- 12 **ACTUS**
- 14 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
Les multiplicateurs
- 16 **EN TOUTE MAUVAISE FOIS**
Total n'est pas une entreprise climaticide
- 17 **LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN**
Les achats groupés
- 18 **ANALYSES**
Un service bancaire pour tou-te-s
Les mains invisibles du marché
Le retour de Keynes
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
C'était au temps où Bruxelles rêvait
Wallons-nous ?
Économie sociale, économie solidaire ou économie sociale et solidaire
- 27 **MONNAIES CITOYENNES**
À partir de quand une monnaie citoyenne fonctionne-t-elle ?
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCIÉ**
Balance leurs transitions
- 31 **CAMPAGNE**
Hommage à nos distributeurs de billets
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
La fois où j'ai essayé de clôturer un compte bancaire



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Faut-il se réjouir de l'adoption du paiement sans contact ?

Si les banques se réjouissent de la réduction progressive du cash, c'est simplement parce que le cash leur occasionne des frais (qu'elles répercuteront chez leurs client·e·s) : est-ce scandaleux ?
Franco Carminati

Est-ce aux banques de cotiser pour pallier aux problèmes d'une autre institution ?

Oui dans la mesure où les activités des banques ne sont pas scindées entre banque d'épargne et banque d'affaires, elles ont des activités risquées et c'est normal qu'elles cotisent à une assurance collective. Ce n'est pas aux contribuables à intervenir quand elles sont en défaut.
JP Smit

Alors qu'il y avait 8 312 distributeurs de billets en Belgique en 2010, il n'en restait déjà plus que 6 941 fin 2020. Leur nombre va diminuer davantage.

Heureusement qu'elles ne peuvent pas faire disparaître les personnes âgées qui s'en servent mais elles s'arrangent pour bien les mettre dans l'embarras.
Patricia Paverha

Effectivement, le cash est un bien public, et les banques n'ont pas le droit de restreindre l'accès à notre argent. L'Article 17 de la Déclaration des Droits humains dit : « Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété ».
Anne C. Brouwers

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f

FONDS DES CALAMITÉS SPÉCULATIVES

Bernard Bayot

En mai dernier, des scientifiques ont publié une étude concluant que la chaleur prolongée observée en Sibérie en 2020, dépassant 35 degrés, aurait été quasiment impossible sans l'influence du changement climatique lié aux activités humaines¹. S'il est encore trop tôt pour formellement attribuer les inondations qu'a connues la Wallonie à la même cause, on peut d'ores et déjà affirmer qu'il existe une très forte corrélation entre le changement climatique et ces événements extrêmes. Alors, qui gagne, qui perd ?

Les perdant·e·s, ce sont avant tout les victimes qui portent les stigmates matériels et humains que laissent derrière elles les effroyables intempéries. Mais aussi, en deuxième rang, la collectivité au travers du paiement des primes d'assurance, qui permettent l'indemnisation des victimes, et des impôts, nécessaires pour soutenir les citoyen·ne·s, indépendant·e·s, entreprises et communes.

Les gagnant·e·s ? Celles et ceux qui ont pu s'enrichir en finançant les activités génératrices du changement climatique, plus rentables que des investissements bas-carbone, sans en assumer les conséquences. Ils-elles ont bénéficié de ce qu'il est convenu d'appeler l'« aléa moral », notion introduite au XVII^e siècle par Adam Smith qui la caractérise comme « la maximisation de l'intérêt individuel sans prise en compte des conséquences défavorables de la décision sur l'utilité collective ».

Imaginons que je sois autorisé à déverser systématiquement mes déchets ménagers chez mes voisin·ne·s. Non seulement, ce sont eux-elles qui devront les prendre en charge, ce qui est profondément injuste, mais, en outre, cette situation ne va pas m'inciter à réduire les déchets que je produis puisque ce sont mes voisin·e·s qui en subissent les conséquences. Pile, je gagne ; face, ils-elles perdent.

Cela ne vous rappelle rien ? La crise financière de 2007-2008, née de pratiques spéculatives sur le marché de l'immobilier qui donnait la primauté aux critères de rentabilité financière à court terme sans se préoccuper des conséquences. Ni pour les ménages à faible revenu qui se sont surendettés et ont finalement perdu leur habitation, victimes directes, ni pour l'ensemble des citoyen·ne·s, victimes indirectes, qui ont, comme en Belgique, dû aligner des dizaines de milliards d'euros pour sauver des banques mais aussi subi la crise économique qui s'en est suivie.

Le changement climatique est un sujet au moins autant social qu'environnemental et l'aléa moral qui en est à l'origine est un pousse-au-crime qui ne peut être contrebalancé que par des règles et des contrôles publics pour diriger les financements vers le bas-carbone. ■

¹. Ciavarella, A., Cotterill, D., Stott, P. et al. Prolonged Siberian heat of 2020 almost impossible without human influence. *Climatic Change* 166, 9 (2021)

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen·ne·s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen·ne·s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen·ne·s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Financité

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais remplaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.
Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles - 02 340 08 60 - info@financite.be - www.financite.be
Éditeur responsable : Bernard Bayot. **Ont collaboré à ce numéro** : Bernard Bayot, Anne Berger, Anne Fily, Jonas Dembour, Eric Dewaele, Louise Dubois, Nicolas Franka, Morgane Kubicki, Danaé List, Didier Palange, Valéry Paternotte, Charline Provost, Joëlle Tetart.
Graphisme et mise en page : Louise Laurent & Élise Debouy
Photo de couverture : Belga
Impression : Les Éditions de l'Avenir



DOSSIER

Au printemps, la Commission européenne a publié sa taxonomie qui détermine quelles activités sont compatibles avec la transition écologique. Parallèlement, les acteurs financiers doivent désormais détailler leur stratégie avant de s'autoproclamer verts ou durables. Si on sait désormais qui agit pour la transition et qui la finance vraiment, est-ce la fin de l'éco-blanchiment financier ?

Si l'objectif européen est de mettre un coup d'accélérateur à la réorientation des flux de capitaux vers les investissements durables, nombreux sont les acteurs financiers qui ne se sentent pas concernés par ces nouvelles réglementations.

LE FAUX VERT TUE



EN FINIR AVEC L'ÉCOBLANCHIMENT FINANCIER

De nouvelles réglementations entrent en vigueur pour encourager la finance dite durable. En a-t-on fini avec les produits financiers qui investissent dans des projets contraires à la transition écologique ?

Morgane Kubicki

21 avril 2021, mort du « greenwashing ». La Commission européenne vient de publier une série de documents qui décident une fois pour toutes de ce qui est vert ou non. Ils s'adressent aux entreprises qui utilisent l'écologie comme argument de vente sans pour autant agir pour une transition. Elles vont devoir justifier de leurs activités en accord avec la nouvelle taxonomie européenne. Pour l'heure, les études estiment que la part de vert ne représenterait que 2 à 3 % de notre économie.

La finance aussi tremble. C'est que ce nouveau référentiel va avoir une influence sur les investissements que les gestionnaires labellisent volontiers de « verts », « durables », « responsables » ou « éthiques » sans se donner la peine d'expliquer comment. Si on sait désormais qui est vraiment durable et qui ne l'est pas et que la grande majorité fait partie de la seconde catégorie, la pilule de l'argent qui contribue à un monde meilleur va être difficile à faire passer. La taxonomie européenne a-t-elle signé la mort de la finance prétendue durable ?



Un peu de contexte

Le plan européen qui a abouti sur une première partie de la taxonomie au printemps 2021 est dans les cartons depuis 2018 quand la Commission a décidé de déployer la finance durable à grande échelle. Objectif : réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables. Mais pour cela, il fallait d'abord déterminer ce qui était durable. Il fallait donc un cadre réglementaire : la taxonomie.

La taxonomie désigne les activités à faible intensité carbone ou qui contribuent à une transition vers la neutralité carbone en 2050.

Le plan a 6 objectifs globaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Pour l'heure, seuls les deux premiers objectifs ont fait l'objet d'un acte délégué (le document officiel). On sait donc quelles activités sont à faible intensité carbone, contribuent à une transition vers une neutralité carbone en 2050 (objectif affiché de l'Union européenne) ou permettent à d'autres activités d'avancer vers la neutralité carbone, par exemple en fournissant des composants essentiels. Pour le reste, il faudra encore patienter.

Et malgré des années d'allers-retours avec les expert-e-s (et les lobbies¹) pour les 2 premiers objectifs, des tensions subsistent. Plusieurs ONG comme Greenpeace ou Reclaim Finance ont déjà marqué leur désaccord avec les contours de l'utilisation de la biomasse, classifiée comme une activité de transition : « concrètement, toute la biomasse forestière – le bois provenant directement des forêts – peut être brûlée comme matière première et presque toute activité alignée sur la défectueuse directive

européenne énergie renouvelable sera comptabilisée comme durable y compris celles qui nécessitent l'utilisation de terres et cultures dédiées », regrette Reclaim Finance. Les organisations plaident pour une limitation de l'énergie biomasse à l'incinération de déchets et de résidus.

Des interrogations subsistent aussi autour de l'utilisation du gaz et du nucléaire, un temps envisagés comme des activités de transition puisqu'elles ne causent pas de « préjudice important ». La Commission a finalement décidé qu'elle décidera ultérieurement du sort de ces deux activités. Même constat pour l'agriculture, qui joue un rôle central dans l'atténuation du changement climatique, mais contribue aussi à la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité.

Les produits financiers doivent détailler comment ils prennent en compte les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En réalité, si le 21 avril 2021 a signé la publication des premiers actes délégués européens, cette classification des activités reste encore largement à adopter, notamment dans le domaine social pour lequel le groupe de travail a publié sa première version en juillet. Cependant, la Commission européenne affirme que les critères déjà officiels couvrent les activités économiques d'environ 40 % des sociétés cotées établies dans l'Union, qui sont responsables de 80 % des émissions directes de gaz à effet de serre en Europe. Les sociétés qui ne sont pas présentes en Bourse ne sont pas concernées. Les fonds d'investissement en sont peu friands.

Désormais, les investisseur-euse-s sauront dans quoi ils-elles investissent. « *Bien que de très nombreux rapports financiers d'entreprises signalent les perspectives de croissance du chiffre d'affaires sur les secteurs en lien avec la transition énergétique, beaucoup plus rares sont ceux qui détaillent précisément le pourcentage de ventes ou des investissements concernés à ce stade* », affirme Nicolas Redon, expert chez Novethic, observateur du marché de l'investissement socialement responsable en France. De quoi rediriger les capitaux vers des activités réellement vertes ? Pas encore.



© Thomas Vonier – Belga

Une pincée de transparence

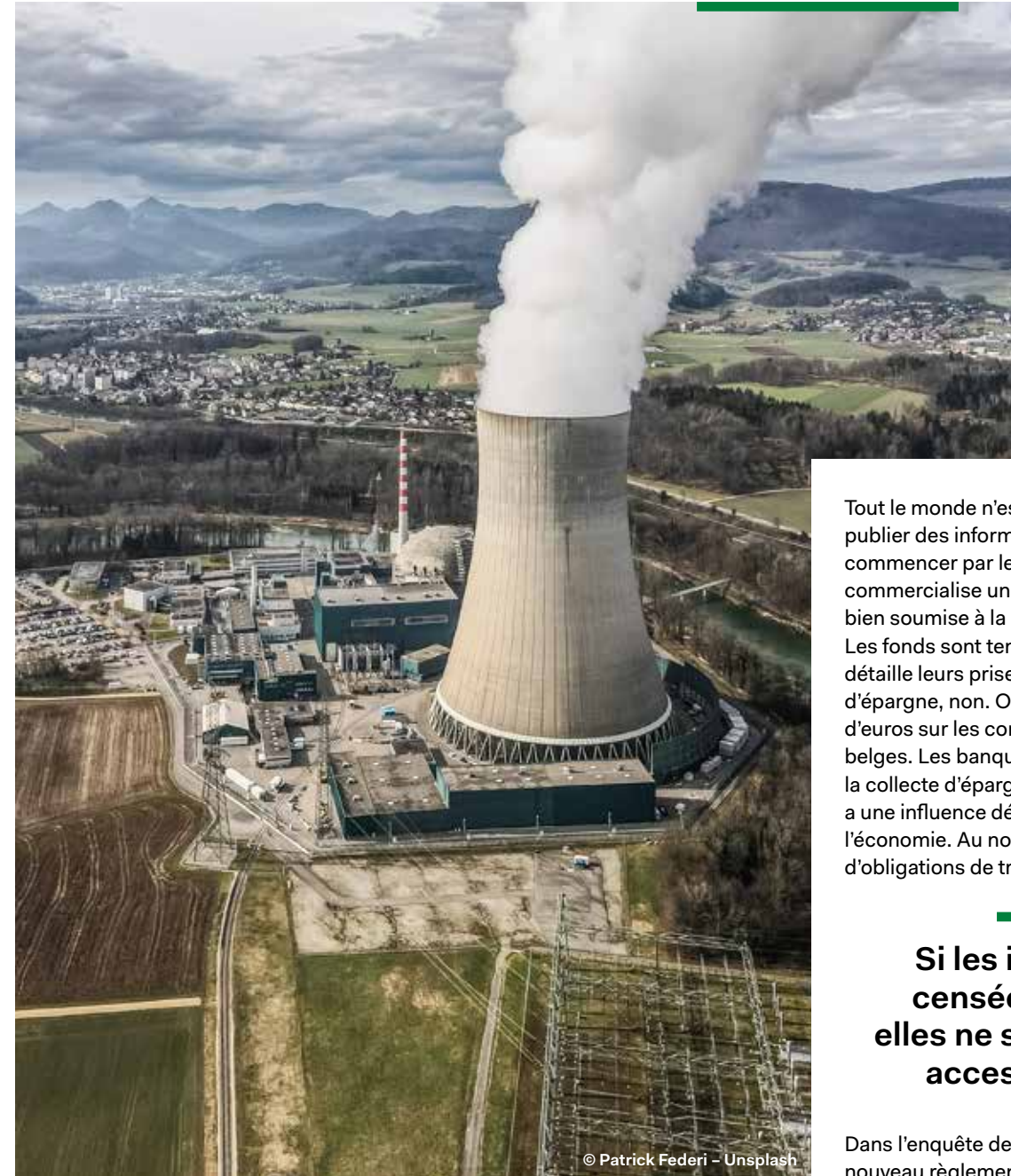
Dans le plan pour une finance durable, la taxonomie n'est pas le seul outil. La réglementation européenne répondant au doux nom de SFDR (pour *Sustainable finance disclosure regulation*, ou Réglementation sur la divulgation de la finance durable, en français) a également fait son apparition en mars. L'obligation est la suivante : les acteur-ric-e-s des marchés financiers et les conseiller-ère-s financier-ère-s doivent faire preuve de transparence sur la durabilité de leurs investissements et détailler comment ils intègrent les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur politique d'investissement.

Plus concrètement, ces institutions doivent divulguer si elles prennent en compte les principales incidences négatives dans leurs choix d'investissement. Si oui, comment. Si non, pourquoi. Ces informations doivent être claires, succinctes, compréhensibles, exactes, non trompeuses et facilement accessibles pour le public.

Les fonds peuvent se déclarer selon 3 articles (en référence au règlement européen). Les fonds dits « article 6 » ne sont pas présentés comme durables. Les fonds « article 8 » appliquent, sans avoir d'objectif précis, des caractéristiques environnementales ou sociales. Ils prennent en compte les fameux critères ESG (environnementaux, sociaux ou de gouvernance) lorsqu'il s'agit de choisir une entreprise plutôt qu'une autre par exemple. Les « article 9 », eux, ont un objectif d'investissement durable et peuvent référer à l'appellation. L'article 9 tracerait donc la ligne entre ce qui est considéré comme durable ou non. La majorité de ces fonds sont ce que l'on appelle des fonds thématiques, et investissent par exemple uniquement dans les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.

En juin, l'Autorité des marchés financiers (FSMA) comptait 68 % des fonds de droit belge qui se définissaient « article 6 », soit qui n'appliquent pas de critères de durabilité. 25 % se disent « article 8 » et seuls 3 % se considèrent donc durables (article 9).

Malgré son apparente complexité et ses noms barbares, la réglementation SFDR a un objectif évident : éviter le greenwashing des produits financiers et s'assurer que les investisseur-euse-s disposent de suffisamment d'informations pour faire des choix en accord avec leurs objectifs durables (ou pas). Depuis l'entrée en



© Patrick Federi – Unsplash

La Commission doit encore trancher sur l'utilisation du nucléaire, un temps envisagé comme une activité de transition.

Tout le monde n'est d'ailleurs pas contraint de publier des informations en matière de durabilité, à commencer par les banques. Car oui, si une banque commercialise un fonds d'investissement, elle est bien soumise à la réglementation de transparence. Les fonds sont tenus de publier un rapport annuel qui détaille leurs prises de participation. Les comptes d'épargne, non. Or, fin 2020, il y avait 295 milliards d'euros sur les comptes d'épargne réglementés belges. Les banques disposent du monopole de la collecte d'épargne et l'utilisation qu'elles en font a une influence déterminante sur le financement de l'économie. Au nom de quoi seraient-elles dispensées d'obligations de transparence ?

Si les informations sont censées être publiques, elles ne sont pas pour autant accessibles à tou-te-s.

Dans l'enquête de la FSMA sur l'application du nouveau règlement SFDR pour les fonds de placement, celle-ci précise qu'ils représentent ensemble 187 milliards d'euros. C'est moins que les comptes d'épargne. Et surtout, cela concerne moins d'investisseur-euse-s.

Certes, cela concerne une part réduite des Belges, mais qui dispose de plus d'argent. Ils-elles pourraient donc facilement réorienter leur capital vers des produits qui agissent réellement pour une société plus durable. Souhaitez-leur tout de même beaucoup de courage. Car si ces informations sont censées être publiques, il faut avoir un peu de temps devant soi pour les trouver. Elles ne sont pas obligatoirement reprises dans les documents standardisés destinés aux client-e-s. Il faut dès lors fouiller dans le rapport annuel, si vous le trouvez. Un document de plusieurs centaines de pages, somme toute très accessible et compréhensible. ■

1. Le lobby financier s'est activement opposé à la création d'une taxonomie sur les activités polluantes et a fait pression pour retarder la mise en œuvre de règles de transparence.

CES MILLIARDS LOIN D'ÊTRE « SOCIALEMENT RESPONSABLES »

96 % des fonds autoproclamés « socialement responsables » analysés possèdent un investissement repris sur une liste noire.

Morgane Kubicki et Charline Provost

— C'est quoi, pour vous, être « socialement responsable » ? Vous avez 3 heures.

Chez Financité, nous nous sommes maintes fois posé la question, mais il s'agit d'un positionnement délicat qui varie selon chaque individu. Il y a quelques années, nous avons développé un outil qui filtre les États et entreprises qui ne respectent pas les droits fondamentaux (c'est-à-dire humanitaires, civils, sociaux, de l'environnement et de gouvernance). Ça tombe bien, la Belgique a ratifié tout un tas de conventions internationales qui garantissent ces droits. Ces informations sont publiques. Au 31 décembre 2020, 945 entreprises étaient reprises sur cette liste.

Pour identifier les produits autoproclamés « socialement responsables », nous scannons chaque année le marché des fonds commercialisés en Belgique. S'ils se vendent avec les mots « responsable », « durable », « vert » ou « éthique » (entre autres), nous analysons alors leur contenu. Au 31 décembre 2020, nous avons identifié 1 072 fonds.

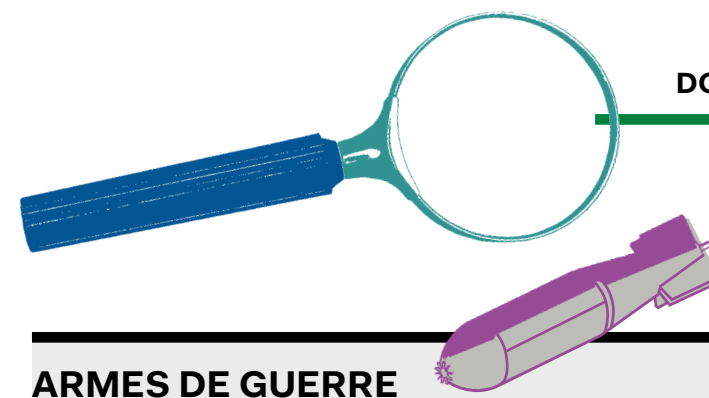
Malheureusement, la transparence n'étant visiblement pas une valeur fondamentale pour beaucoup d'entre eux, nous n'avons pu analyser le contenu que de la moitié d'entre eux (542 exactement). Pour une bonne partie, l'information n'est pas disponible. Pour une autre, la structure du fonds est si complexe qu'elle est impossible à analyser même pour des professionnel-le-s. Une information accessible et claire est pourtant un élément essentiel de la responsabilité des fonds d'investissement.

Pour les fonds dont la composition est connue, nous mettons ensuite en relation leurs investissements avec la liste noire et déterminons l'encours investi dans des entreprises ou États épinglés. Ce n'est pas une question marginale. Ces 1 072 fonds totalisent un montant investi de 101,9 milliards d'euros. Les 542 fonds analysés sont évalués à 75,2 milliards d'euros.



Sur ce montant, 8,3 milliards d'euros sont investis dans des activités qui ne peuvent pas être qualifiées de socialement responsables. Ce montant serait largement supérieur si nous avions la possibilité d'analyser le contenu de tous les fonds.

Cette année, en plus de cette liste des droits fondamentaux, Financité a également créé 3 nouvelles listes : une qui reprend les États et entreprises actives dans les armes de guerre, une pour les activités climaticides et une troisième pour le secteur du nucléaire. Nous avons effectué le même travail de mise en relation entre les actifs épinglés et tous les fonds autoproclamés socialement responsables. Sur les 542 fonds analysés, seuls 24 ne possèdent aucun actif repris dans les 4 listes noires. ■



ARMES DE GUERRE 181 MILLIONS € INVESTIS

0,2 % du montant des fonds autoproclamés socialement responsables est investi dans un État ou une entreprise impliqués dans le secteur des armes de guerre.

29,3 % des fonds analysés comportent un actif repris sur la liste noire des armes de guerre.

Cette liste est composée d'États et entreprises actives dans la production ou la commercialisation d'armes de guerre. Il s'agit par exemple de bombes à sous-munitions, de mines antipersonnel ou d'armes nucléaires.

Seul 0,2 % de l'encours correspond à cette catégorie. Cependant 159 fonds sur les 542 analysés contiennent un actif repris sur cette liste noire.

CLIMATICIDE 1,4 MILLIARDS € INVESTIS

1,4 % du montant des fonds autoproclamés socialement responsables analysés est investi dans un État ou une entreprise climaticide.

72,3 % des fonds analysés comportent un actif repris sur la liste noire climaticide.

Cette liste comporte les entreprises impliquées dans la déforestation, le charbon, les énergies fossiles mais aussi les nouvelles prospections. Il peut paraître absurde de retrouver une compagnie pétrolière dans un fonds dit socialement responsable, certaines entreprises qui tentent réellement de sortir des énergies fossiles. En revanche, le financement de nouveaux projets fossiles est totalement incompatible avec ce type d'investissement. Pourtant, 393 millions sont investis dans ces sociétés. Si le pourcentage investi paraît dérisoire, retrouver 390 millions d'euros dans les activités liées au charbon, 106 millions à la déforestation, et 1,2 milliard aux énergies fossiles dans des fonds « socialement responsables » est loin d'être encourageant.

NUCLÉAIRE 2,4 MILLIARDS € INVESTIS

2,4 % du montant des fonds autoproclamés socialement responsables est investi dans un État ou une entreprise du secteur nucléaire.

50 % des fonds analysés comportent un actif repris sur la liste noire nucléaire.

L'activité nucléaire est un secteur sur lequel la taxonomie européenne ne s'est pas encore prononcée. L'utilisation de l'énergie nucléaire devait dans un premier temps être comprise dans les « technologies de transition », mais la Commission européenne, après de longues discussions, a finalement décidé de différer sa possible qualification d'énergie « durable ».

La liste est séparée en plusieurs catégories. D'abord le nucléaire militaire (armes nucléaires) qui représente 15 millions d'euros, puis le nucléaire civil avec 2 milliards d'euros investis dans des entreprises et des États actifs dans la production d'énergie nucléaire.

DROITS FONDAMENTAUX 8,3 MILLIARDS € INVESTIS

8,1 % du montant des fonds autoproclamés socialement responsables est investi dans un État ou entreprise ne respectant pas les droits fondamentaux.

90 % des fonds analysés comportent un actif repris sur la liste noire des droits fondamentaux.

La liste noire est donc composée d'entreprises de droit belge ou étranger et d'États à propos desquels il existe des indices sérieux qu'ils se rendent coupables comme auteur, co-auteur ou complice ou qu'ils tirent avantage d'actes prohibés par ces conventions internationales. Elle compte 945 entreprises.

Cette liste servant de référence depuis plusieurs années, nous pouvons dire que la qualité des fonds autoproclamés socialement responsables ne s'améliore pas.

« La finance verte, c'est purement cosmétique »

JULIEN DEFOURNIER

a travaillé pendant 25 ans sur les marchés financiers. Il a quitté l'industrie bancaire et sensibilise désormais aux limites de la finance verte telle qu'elle se développe.

Votre livre repose sur l'idée qu'il n'existe pas vraiment d'investisseur-euse vert-e, puisque celui-celle-ci accepterait moins de rentabilité en choisissant une entreprise plus vertueuse.

— Nous ne disons pas qu'il n'existe pas d'investissement vert, mais que ceux qui existent comme tel, c'est du bidon. Les grandes banques participent à une forme de greenwashing systémique. Une vertu du livre est de faire réfléchir à ce qu'est la finance. Dans l'approche ancienne qui prônait l'investissement responsable, cela procédait par exclusion. C'est une approche morale. Ce qu'ils-elles excluaient, ils-elles savaient très bien que d'autres les finançaient. Vous avez encore une partie de la finance verte qui semble s'inscrire sur ces traces sans aucune vocation à changer le paradigme global. Si vous êtes un-e investisseur-euse qui renonce au charbon ou au pétrole, d'autres le financeront. Dans les fonds qui se disent verts, beaucoup le sont de façade. Comme ils sont dans la même compétition que les autres, vous trouverez par exemple Total dans 90 % des cas car ils ont une belle note ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, NDLR) et que, si vous n'avez pas d'action du secteur de l'énergie dans votre portefeuille, vous en pâtissez face à vos concurrents. On est sur quelque chose d'extrêmement superficiel. Je ne dis pas que les gens altruistes n'existent pas, mais si vous cherchez quelqu'un qui n'est pas dans une logique de maximisation du profit, ça se réduit à une peau de chagrin.



L'illusion de la finance verte, Les Éditions de l'Atelier, 243 pages, 21 euros

Dans « L'illusion de la finance verte », livre cosigné avec Alain Grandjean, les auteurs s'interrogent. Comment peut-on dire que la finance est devenue verte et peut favoriser la transition écologique alors que, dans le fond, rien n'a changé ?

Propos recueillis par Morgane Kubicki

Donc la finance verte n'existe pas parce qu'elle est en constante recherche de rendement ?

— C'est l'absurdité que je voulais dénoncer. Un projet vraiment vert est un projet qui prend en compte une externalité négative. Une production propre coûte toujours plus cher que la même production sale. Cela a un coût et ce n'est pas un point de vue de gauchiste. Prenez l'exemple des compagnies aériennes. À supposer que cela soit possible qu'elles remplacent leur approvisionnement avec du biocarburant, cela augmenterait de 140 % le coût d'approvisionnement. Cette prime, il faut bien la payer. Lorsque l'on veut prendre en compte cette externalité négative, cela coûte de l'argent. Alors si vous êtes un financier vert, vous devez proposer des financements avec une part de cette prime et donc une rentabilité inférieure. Vous pouvez me lister tous les produits de la finance verte, il n'y en a pas un qui applique cela, à commencer par l'obligation verte qui est toujours proposée au même coût. C'est purement cosmétique. Cela revient à dire que les financiers financent aussi des projets verts. Bien sûr, qui d'autre le ferait ? Mais il n'y a pas de changement de paradigme. En ce qui concerne les fonds dits socialement responsables, je ne vois pas vraiment le rapport entre eux et le financement de l'économie verte. Ces fonds achètent des produits financiers sur le marché secondaire sans financer directement une entreprise. Que pensez-vous qu'ils financent vraiment ? C'est mensonger de dire que vous allez gagner autant d'argent que le reste de la finance et sauver la planète en même temps. Certains osent même dire qu'ils offrent un meilleur rendement. Ce n'est pas sérieux.

Ces produits ont tout de même le mérite d'exister.

— Il n'y a aucun lien de causalité entre la finance verte et la réduction des émissions. Prenez la voiture électrique. Pour un particulier qui fait la transition vers une voiture électrique, la banque lui prêtera aux mêmes conditions que s'il-elle achetait une voiture thermique, mais elle pourra mettre un coup de tampon vert sur son prêt. C'est le projet vert qui rend l'obligation ou le prêt vert, pas l'inverse. Le financement vert représente peut-être 1 % de l'ensemble des financements. Par contre, il fait 100 % de la communication des banques et institutionnels. Aucune grande banque ne vous dira qu'elle finance les projets de nouvelles explorations de Total.

C'est mensonger de dire que vous allez gagner autant que les autres et sauver la planète en même temps.

Vous prônez donc une solution politique ?

— On a laissé la finance livrée à elle-même et on récolte ce verdissement superficiel qui ne sert à rien. Aujourd'hui, vous enlevez toutes les étiquettes vertes et la finance continue à fonctionner. Depuis que le livre est sorti, j'ai reçu beaucoup de témoignages de banquier-ère-s qui le comprennent bien. Il y a des investisseur-euse-s qui savent très bien que la situation est critique, mais ils-elles n'ont malheureusement pas le choix. Imaginez-vous, une compagnie d'assurance globale, qu'est-ce que vous pouvez faire concrètement ? Ces investisseur-euse-s ne regardent pas les investissements inférieurs à 100 000 euros. Vous n'avez pas le loisir d'aller choisir une boulangerie bio à financer. Ils-elles investissent dans l'économie telle qu'elle est. Il faut donc commencer par les réglementations sur les industries. Il y en a beaucoup qui attendent une pluie d'argent public pour pouvoir investir dans des industries qui deviendront rentables.

Et on ne peut rien faire pour la finance ?

— Si on veut encourager une transition de l'intérieur, on peut réfléchir à une fiscalité qui favorise les actifs verts et pénalise les actifs bruns, ceux qui vont à l'encontre de la transition environnementale. Il y a beaucoup de travaux sur la taxonomie européenne qui détermine ce qui est durable ou non. Mais seule, elle ne sert à rien. S'il n'y pas de différenciation entre le coût de détenir un actif vert et celui de détenir un actif brun, les efforts sont vains. Pour fertiliser la taxonomie, il faut mettre en place des mécanismes pour que la production d'actifs verts augmente mais aussi que celle de bruns diminue. ■





MONDE MISER SUR LE CHAOS CLIMATIQUE

La demande d'énergie fossile a diminué pour la première fois en 2020 en raison de la crise sanitaire du Covid-19. Le financement de cette industrie a d'ailleurs diminué de 9 %. Et pourtant, le montant investi en 2020 est toujours plus élevé que celui de 2016, l'année qui a suivi l'Accord de Paris selon le rapport « Banking on climate chaos ». Depuis cet accord il y a 5 ans, les 60 plus grandes banques du monde ont financé l'industrie fossile pour 3 800 milliards de dollars. Une part significative de ce montant est alloué à des nouveaux projets d'extraction fossile ou de nouvelles infrastructures.

BELGIQUE KBC PRIÉE DE REMBOURSER DES VICTIMES DE PHISHING

La banque KBC a été condamnée dans deux affaires à rembourser 32 000 euros à des client-e-s victimes de fraude en ligne. Cela n'a l'air de rien, mais il s'agit d'un précédent juridique d'importance pour les cas d'hameçonnage. Si les cas de phishing explosent, les banques refusent souvent d'indemniser les victimes, invoquant la négligence des client-e-s qui auraient pu se rendre compte de l'arnaque. L'Ombudsman financier (en charge de la résolution des conflits) remarque en effet que les banques ne suivent souvent pas l'avis de l'institution. Dans les deux affaires, KBC a interjeté appel.



© pxhere.com



© Fossielvrij NL

PAYS-BAS SHELL CONDAMNÉE

Dans l'affaire « le peuple contre Shell » (17 000 personnes s'étaient constituées partie civile, coordonnées par Milieudéfense et 6 autres ONG), le peuple a gagné. Les plaignant-e-s reprochaient à Shell de ne pas se conformer à l'Accord de Paris, considérant que cela constituait une atteinte aux droits humains. De son côté, Shell avait présenté un plan stratégique de réduction de son intensité carbone, mais il a été jugé insuffisant par la justice néerlandaise. L'entreprise pétrolière a finalement été condamnée par la justice néerlandaise en mai ordonnant au géant pétrolier de réduire de près de moitié les émissions de gaz à effet de serre dont il est responsable d'ici la fin 2030. Le calcul concerne tant les émissions directes de Shell que celle de ses fournisseurs ou client-e-s.

LIRE, VOIR, ÉCOUTER



TEMPORAIRE

Comment Manpower et McKinsey ont inventé le travail précaire. Le livre de Louis Hyman nous montre comment l'uberisation a été pensée idéologiquement dès 1950 et comment elle s'est mise en place grâce aux consultant-e-s en organisation qui ont fait du risque et de la flexibilité des conditions du profit. Éditions Les Arènes, 576 pages, 28 euros.

PRIVATE BANKING



Stephanie Japp est propulsée à la tête d'une banque privée suisse alors que la levée du secret bancaire et l'instauration des échanges automatiques de données entre pays plongent les banques dans l'incertitude. Série en 2 épisodes. Disponible sur Arte.

TRACKER



Le podcast produit par L'Écho qui permet de comprendre des concepts clés de l'investissement en bourse. Quel est l'intérêt du Bel20, en quoi consiste

l'investissement durable, mais surtout, qu'est-ce qu'un tracker. Disponible sur les applications de podcast

Votre exemplaire gratuit !

→ TENTEZ DE GAGNER UN DES 5 EXEMPLAIRES DE « L'illusion de la finance verte » voir pages 12-13

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-ses gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort. Concours réservé aux membres Financité.



© Jakeyla Toney - Unsplash

BELGIQUE TOU·TE·S DES REBELLES ?

Début juillet, la banque Belfius a lancé Re=Bel, une application qui propose aux particuliers d'investir en bourse sans seuil d'entrée et à prix avantageux. C'est une réponse directe aux plateformes étrangères déjà sur le créneau. La banque y a ajouté sa touche personnelle en favorisant les investissements qui ont du sens. En faisant votre petit shopping d'actions, elle vous propose d'investir dans des domaines qui font avancer la société : santé, énergies renouvelables, égalité des genres, etc. Le choix est grand : 40 000 actions réparties dans 28 marchés et 300 fonds d'investissement cotés, sans compter les trackers (instrument de placement qui reproduit la performance d'un indice boursier). En réalité, en utilisant Re=Bel, vous pouvez investir dans tout. Mais si vous choisissez une transition qui implique une entreprise que Belfius ne soutient pas, « *un avis exposant la politique de Belfius s'affiche, ce qui permet au client de décider en toute connaissance de cause.* » L'équivalent d'un « fumer tue » sur un paquet de cigarettes. On ne vous empêche pas de l'acheter, mais vous êtes au courant.

Les multiplicateurs

Une augmentation des dépenses entraîne une réaction en chaîne des autres consommations. Mais combien ?

$$+ = \times$$

Nicolas Franka

On appelle aujourd'hui relance Keynésienne les politiques d'investissements publiques destinées à relancer la machine économique, la production de valeur et l'emploi (lire en pages 22-23). L'idée est assez simple. Un gouvernement augmente les dépenses publiques pour que tout le monde en profite. Mais quelles dépenses ? Nous sommes ici au cœur de la théorie classique (devenue néo-classique) de la recherche de cet « équilibre » supposé apporter paix et prospérité par la magie des formules mathématiques.

Décrit pour la première fois en 1931 par Kahn¹, le concept du multiplicateur a été repris et amélioré par Keynes quelques années plus tard dans son ouvrage de référence *La Théorie Générale*² avant de prendre son nom. Il devient rapidement un sujet d'intérêt pour le redressement d'économies en crise.

En réalité, la question est de savoir comment va réagir l'économie à une augmentation des dépenses, que ce soit des entreprises (notamment par l'investissement), des consommateur-riche-s ou des autorités publiques. En effet, une augmentation des dépenses au sein de l'économie engendre une réaction en chaîne. Ainsi, une entreprise de construction engagée pour des travaux publics par exemple, doit rémunérer de nouveaux-elles travailleur-euse-s pour ce projet additionnel. La quantité de revenu disponible dans l'économie augmente. S'en suit des nouveaux achats par ces travailleur-euse-s qui vont eux-mêmes faire augmenter le chiffre d'affaires et le revenu disponible d'autres fournisseur-euse-s de biens et services et ainsi de suite.

Table de multiplication

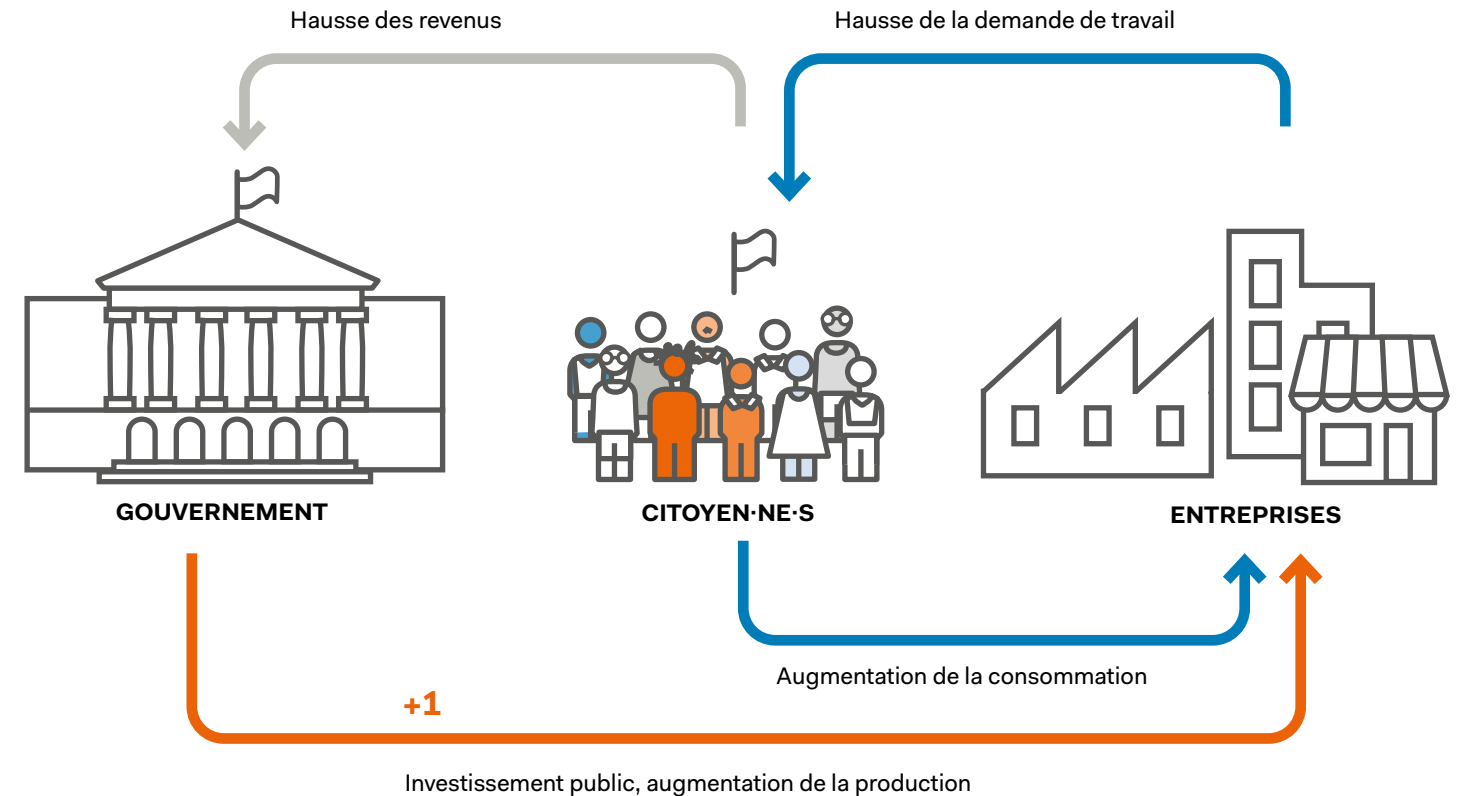
À titre d'exemple, si la psychologie des consommateur-riche-s est telle qu'ils-elles décident de consommer 90 % de leur augmentation de revenu (en termes réels), chaque euro dépensé permettra une nouvelle dépense de 90 centimes, et ainsi de suite. Cela revient à multiplier par 10 la quantité totale de dépenses et donc de travail demandé pour fournir ces services.

Ce mécanisme ne fonctionne pas que pour les dépenses publiques (ou une politique fiscale). Les mesures visant à augmenter le revenu disponible des ménages ou l'investissement des entreprises conduisent aux mêmes effets, bien que quantitativement différents. Un euro de plus dans la poche d'une entreprise ou d'un individu ne conduit donc pas au même multiplicateur. À vrai dire, une diminution des importations ou une augmentation des exportations participe également à ce phénomène.

Une entreprise de construction engagée pour des travaux publics doit rémunérer de nouveaux-elles travailleur-euse-s qui consommeront à leur tour.

Il y a donc un « effet » mais de nombreux multiplicateurs qui fluctuent à travers le temps et en fonction de la structure de l'économie, de la psychologie des consommateur-riche-s et de celle des entreprises.

L'estimation de ces multiplicateurs reste hasardeuse. De nombreux facteurs entrent en compte et les données empiriques ne sont pas si nombreuses.³ Ce que l'on peut dire, c'est que les multiplicateurs seraient assez logiquement plus élevés en période de récession⁴. Un investissement aura donc plus d'effet en période de crise que dans une économie en pleine croissance.



Les limites

C'est presque une recette magique... sauf si le niveau maximum de l'économie est atteint. On se demande bien à quoi cela pourrait ressembler, mais imaginez une économie dont la capacité de production est totalement exploitée. Une augmentation des liquidités disponibles (l'État qui emprunte pour investir par exemple) pourrait ne pas entraîner un effet multiplicateur, mais plutôt de l'inflation.

Cet effet peut se produire à l'échelle d'un seul secteur également. Par exemple, un chantier massif payé par les dépenses publiques alors qu'il y a une pénurie de main d'œuvre et de matières premières pour la construction pourrait conduire à une augmentation de la demande et donc des prix dans ce secteur. Une part du multiplicateur se transcrit donc dans des prix plus élevés. On parlera d'une inflation sectorielle à cause de l'impossibilité d'augmenter les capacités productives.

Il faut donc considérer les secteurs concernés et leur niveau de saturation ou de sous-exploitation avant d'envisager les multiplicateurs. En cas de relance publiques, la question est donc de savoir où il est le plus stratégiquement pertinent d'appuyer.

Car au-delà de l'augmentation de la valeur ajoutée et donc du produit intérieur brut généré par ses entreprises, se pose aussi la question de l'emploi. Toutes les industries n'ont pas la même propension à employer des individus quand les commandes augmentent. Parfois, il n'est pas possible de trouver du personnel qualifié rapidement, parfois, engager de nouvelles personnes n'est tout simplement pas nécessaire.

Les fournitures et matières premières sont également un élément clé de la réflexion. Plus une entreprise est dépendante des autres pays pour sa production, moins le multiplicateur agira dans la zone ciblée.

Il apparaît donc comme une évidence de stimuler les circuits-courts et locaux. Capturer des unités nouvellement émises dans un circuit local fermé tend à maximiser l'effet du multiplicateur... local.⁵

Pas besoin d'être Keynes pour deviner que l'usage d'une unité de compte ne pouvant être dépensée que sur un territoire restreint permet d'inciter à la création de richesses additionnelles sur ce même espace et maximiser les retombées successives.

Aujourd'hui, ces considérations devraient être au cœur du Green Deal et des politiques de relance régionales. Financer la transition de grandes structures déjà en pleine capacité n'a aucun sens pour l'emploi et la résilience des territoires. A contrario, les expériences successives au Royaume-Uni et plus récemment à Barcelone en Espagne tendent à démontrer qu'une dépense ciblée sur un territoire restreint aurait un multiplicateur supérieur à 2. Chaque unité dépensée localement génère son double en chiffre d'affaires. Une piste à suivre pour les relances à venir ? ■

1. Kahn R.F. (1931) « The Relation of Home Investment to Unemployment ». *Economic Journal*.
 2. Keynes, J. M. (1936). *The General Theory of Employment, Interest, and Money* (Harvest/Ha). (ed. 1964).
 3. Batini, N., Eyraud, L., & Weber, A. (2014). A Simple Method to Compute Fiscal Multipliers. In *WP/14/93*.
 4. Claeys, G., Tagliapietra, S., & Zachmann, G. (2019). How to make the European Green Deal work. *Bruegel Policy Contribution*, No 14, 21.
 5. The Countryside Agency, & New Economics Foundation. (2006). *The money trail: Measuring your impact on the local economy using LM3*.



ALAIN VESTIR
chargé de relations
éthiques

Total n'est pas une entreprise climaticide

Mesdames et Messieurs de Financité, selon vous, on ne pourrait pas investir dans Total lorsque l'on développe une stratégie verte ou durable. Il faudrait vraiment que vos analystes qui se placent en gardien-ne-s de l'éthique apprennent à regarder plus loin que le bout de leur nez.

— C'est à n'y rien comprendre. Comment se fait-il qu'avec de telles ambitions et une transparence admirable que Total se retrouve sur une liste d'entreprises considérées comme « climaticides ».

Vous pouvez rire du nouveau nom de Total, devenu Total Energies pour mieux prendre en compte les énergies renouvelables, mais le groupe affiche clairement son ambition de devenir un acteur majeur de la transition énergétique. Téléchargez donc le Rapport sur le climat de Total (Energies) et vous verrez qu'il est loin d'être juste un acteur pétrolier. Au contraire, le groupe se fixe comme nouvelle ambition d'atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de ses activités d'ici à 2050, conjointement à la société (il faut bien que tout le monde s'y mette). La part des produits pétroliers vendus aux client-e-s passera alors de 55 % aujourd'hui à 35 % en 2050, quelle échéance ambitieuse.

N'écoutez pas ceux-celles qui disent que Total ne se préoccupe pas du climat parce que le groupe continue ses activités d'exploration et d'ouverture de nouvelles réserves pétro-gazières. L'Agence internationale de l'énergie, qui recommande de ne lancer aucun nouveau projet afin de limiter de réchauffement climatique à 1,5° C, ne comprend pas la réalité du terrain. Il faut vivre avec son temps.

C'est vrai, Total n'a pas encore totalement expliqué comment il comptait atteindre ses objectifs climatiques et continue de consacrer une grosse partie des dépenses d'investissement au pétrole. Mais bon dieu laissez-leur un peu de temps. D'ici 2050, vous pouvez faire confiance au groupe pour trouver une solution. Et passons sur les projets dits « controversés » (oléoduc en Tanzanie, projet gazier en Russie, exploitation de gaz de schiste en Argentine, soutien au régime militaire Birman). Dès qu'un géant pétrolier essaie quelque chose de nouveau, il y en a toujours pour dire que cela va polluer.

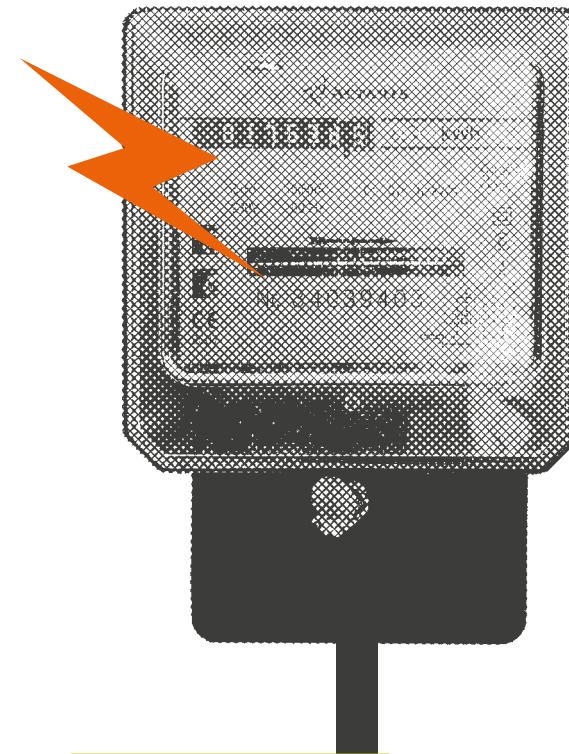
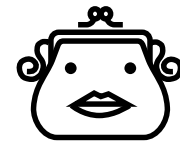
Il faut l'avouer, en 2020, quand Total a dû faire face à un groupe d'actionnaires qui voulait que le groupe modifie ses statuts pour que le modèle économique soit aligné avec l'Accord de Paris sur le climat, il y a eu des erreurs de communication. Mais depuis, Total a réagi, et les vrais actionnaires de Total (Axa, Amundi, BNP Paribas), eux, ont confiance en la stratégie du groupe et saluent la volonté de consulter ses actionnaires sur le climat et d'indexer la rémunération des dirigeant-e-s en fonction de la baisse des émissions de CO₂. Bon, ça, ce n'est pas encore tout à fait le cas, mais il y a de l'idée. ■



Que fait Financité ?

N'en déplaise à notre correspondant imaginaire, chaque année, Financité publie le rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) qui dresse un état des lieux du marché de l'ISR en Belgique. Financité développe une liste noire, qui reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique. Financité a également développé trois nouvelles listes noires spécifiques : armes de guerre, nucléaire et climaticide.

Total est épinglé dans la liste thématique des entreprises climaticides à cause de son implication dans l'exploration et production de pétrole et de gaz, notamment en arctique, l'exploitation de sables bitumineux ainsi que du pétrole et gaz offshore. Le groupe est présent dans 109 fonds autoproclamés « socialement responsables » commercialisés en Belgique fin 2020.



Les achats groupés

Chère Tante Oseille, Il y a quelques semaines, j'ai reçu dans ma boîte aux lettres une proposition d'achat groupé qui me promet d'économiser sur ma facture d'électricité. C'est vrai qu'une diminution serait bienvenue, mais j'ai peur que ce soit de la poudre aux yeux. Être sûre que ce n'est pas de la poudre aux yeux ?

Tante Oseille vous répond

— Bon réflexe, ce n'est pas parce qu'une société propose une offre à priori alléchante qu'elle est la meilleure option pour tout le monde. En fait, le principe des achats

groupés est simple et peut s'appliquer à tout un tas de secteurs, même s'il est souvent associé à la facture d'électricité, de gaz ou de pellets. Il s'agit de rassembler le plus de personnes possible pour acheter un bien ou service.

Plus le groupe est grand, plus les fournisseurs risquent de faire des offres intéressantes car ils ont la possibilité de gagner de nouveaux-elles client-e-s.

Le phénomène a pris beaucoup d'ampleur lorsque les prix de l'énergie étaient particulièrement élevés. Pour essayer de diminuer la facture, des organisations ont alors rassemblé des consommateur-riche-s pour négocier avec les fournisseurs et celles et ceux qui ont souscrit à ces offres à l'époque ont pu faire des économies assez importantes. Ce n'est donc pas une arnaque. Ces offres existent. Si vous comparez l'offre avec votre facture actuelle, il y a des chances pour qu'elle soit effectivement meilleur marché.

Mais ton interrogation est légitime, car participer à un achat groupé ne donne pas la garantie de bénéficier du tarif le moins cher du marché. Les fournisseurs qui font une proposition au groupe ne sont d'ailleurs pas obligés de proposer une offre moins chère.

Sur la publicité que vous avez reçue, l'organisation vous annonce sûrement un montant que vous pouvez économiser. Mais, en fait, cette organisation ne sait rien de votre tarif actuel. Vous avez peut-être signé au moment où les prix de l'énergie étaient plus bas et leur offre n'est pas forcément intéressante pour vous.

Une autre chose à laquelle il faut bien faire attention est ce qui va se passer au terme du contrat. L'offre n'est pas valable à vie, mais souvent pour un an. Si vous ne faites pas la démarche de changer ou renégocier, votre contrat est renouvelé, mais pas forcément aux mêmes conditions et votre facture pourrait bien augmenter d'un seul coup.

À la fin de la période de l'offre, il n'y a plus aucune garantie sur le prix.

C'est d'ailleurs le problème de bon nombre d'entre nous. Au moment d'emménager, nous avons peut-être pris le temps de comparer les offres. Sauf que sans y faire attention, nous avons

signé pour un prix fixe pendant 1 ou 3 ans. Au-delà, aucune garantie. Il faut donc régulièrement vérifier que notre contrat est encore compétitif. Muni d'une facture, cette comparaison est très facile sur les outils en ligne comme celui de la CREG (Commission de régulation de l'électricité et du gaz). Vous pourriez même tomber sur des offres qui réduiraient la facture bien plus que la publicité arrivée dans votre boîte aux lettres ou trouver des offres vertes et citoyennes. ■

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FINANCITE.BE/GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE



Un service bancaire pour tou·te·s

En 2003, la Belgique était pionnière dans l'instauration d'un service destiné aux personnes non-bancarisées. Depuis, il ne répond plus vraiment aux besoins.

Anne Fily

Au début des années 2000, il avait été estimé qu'environ 40 000 adultes ne disposaient pas d'un compte courant en Belgique. Pour y remédier, le service bancaire de base (SBB) a été instauré en 2003. À tarif modique, à destination des personnes non-bancarisées et aux ressources limitées, ce service permet d'effectuer les opérations bancaires de base : dépôts, retraits, virements, carte de débit, extraits de compte. À l'époque, ce service constituait une petite révolution. Depuis, peu a changé alors que les usages, eux, ont évolué.

En 2003, la Belgique était la première à créer ce type de service. Depuis 2014 et la transposition de la Directive européenne sur le compte de paiement, tous les États membres de l'Union ont adopté des mesures visant à permettre à tout un chacun d'accéder à un compte courant auquel sont associés des services de paiement. Et souvent en mieux. C'est ce que révèle un rapport commandé par la Commission pour comparer les différents dispositifs mis en place au sein de l'Union européenne. Compte standard ou compte de base spécifique ?

Les caractéristiques des comptes de base diffèrent considérablement d'un État membre à l'autre car l'exigence d'offrir un « compte avec des caractéristiques de base » tel que défini dans la Directive PAD peut être interprétée de différentes manières. Certaines banques ne font pas de distinction entre un compte standard et un compte de base offrant ainsi les mêmes services quel que soit le type de compte. D'autres n'offrent qu'un ensemble restreint de services et un nombre limité de transactions, comme prévu par la législation nationale. C'est notamment le cas en Belgique, en Italie, en Pologne et au Portugal. Cela a évidemment un impact sur les services offerts. Dans certains cas, la fourniture d'une carte de débit est incluse dans le prix fixe, tandis que dans d'autres, il y a un supplément. Il est encore trop tôt pour déterminer si le choix de l'adoption d'un compte spécifique constitue le moyen le plus efficace pour augmenter le niveau d'inclusion bancaire, mais il semble plus encourageant.

En ce qui concerne les transactions pour envoyer de l'argent, un nombre limité d'opérations est inclus dans le prix fixe (par exemple les 36 premières transactions manuelles par an en Belgique,

les 6 premières par mois en Italie, les 5 premières par mois en Pologne), dans d'autres, seules les transactions par voie électronique ou vers la même banque sont gratuites.

Conditions d'accès et tarifs

La Belgique est le pays le plus exigeant en matière de conditions supplémentaires d'accès, en exigeant pas exemple que la personne ne possède pas d'autre compte bancaire, n'ait aucune trace d'infraction pénale et que son épargne ou son crédit en cours ne dépasse pas 6 000 euros.

Cependant, la Directive PAD prévoit que l'accès aux comptes de paiement assortis de prestations de base doit être possible quelle que soit la situation financière et conditionner l'ouverture du compte de base à l'absence de fraude ou d'un certain type d'infractions pénales conduit à ne pas traiter tous les consommateurs-riche-s sur un pied d'égalité dans la mesure où ces conditions ne sont pas requises pour l'ouverture des comptes standards. Conditionner l'ouverture d'un compte de base au fait de ne pas être déjà titulaire d'un autre compte n'est par ailleurs pas une condition imposée par la Directive.

L'accès au service bancaire de base est rendu très difficile par certaines banques qui s'abstiennent par ailleurs d'en faire la promotion.

Le compte de paiement assorti de prestations de base doit être offert gratuitement ou moyennant des frais raisonnables. Dans les pays où le compte de paiement avec des fonctionnalités de base est le même que le compte standard, il est proposé au même prix. Dans les États où les banques sont libres de déterminer le tarif applicable au compte spécifique, cela se traduit par des écarts importants allant de la gratuité en Pologne à 4,38 euros par an au Portugal, 16, 34 euros par an en Belgique, jusqu'à plus de 100 euros en

Allemagne dans certaines banques. Le choix opéré par la Belgique en 2003 d'un montant maximum réglementé pour le SBB apparaît approprié d'autant plus que le profil visé était les personnes non bancarisées avec de faibles ressources financières.

Des droits véritablement mis en œuvre ?

On sait que l'accès au SBB est rendu très difficile par certaines banques qui s'abstiennent par ailleurs de faire la promotion de ce service comme requis

par la loi¹. On ne trouve cependant aucune trace de contrôle de l'application de cette législation dans les rapports de l'Inspection économique et encore moins des condamnations des institutions bancaires concernées. Les infractions à la législation sur le SBB sont pourtant punissables d'une amende allant de 26 à 25 000 euros.

Il est aussi impossible de signaler un problème en lien avec le SBB au Point de Contact de l'Inspection économique puisque le système, fermé, ne contient aucune rubrique sur le SBB. Porter plainte auprès de l'Ombudsfin n'est pas plus facile car le médiateur financier ne peut être saisi qu'après qu'une plainte ait été préalablement introduite auprès de la banque.

La Belgique ferait bien de s'inspirer de ce que fait le Portugal où des contrôles se déroulent sous la forme d'inspections « clients mystère » ainsi que des inspections dans les sièges centraux des banques.

Alors que la Belgique fut un pays pionnier en matière d'inclusion bancaire en instaurant en 2003 un service bancaire de base à destination des personnes non-bancarisées et aux ressources limitées, il faut bien constater que la Belgique s'est endormie sur ses lauriers. Fin 2017, lorsqu'il s'agissait de transposer la directive européenne en droit belge, le législateur n'a pas touché au SBB tel que défini 15 ans auparavant alors que les besoins des consommateurs-riche-s vulnérables ont, eux, changé. Il est temps de remettre l'ouvrage sur le métier. ■

1. Rapport sur l'inclusion financière 2019, Financité.



UN SERVICE BANCAIRE UNIVERSEL

La mise en place d'un service bancaire universel (SBU) destiné aux victimes de la fracture numérique est un pas vers plus d'inclusion bancaire. En effet, beaucoup de personnes âgées, mais aussi celles qui ne sont pas digitalisées, rencontrent des difficultés pour effectuer leurs opérations bancaires en toute autonomie et ce, en raison de la diminution du nombre d'agences, des distributeurs de billets et de la digitalisation des services bancaires qui entraînent la suppression des imprimantes d'extraits de compte dans les agences, des coûts supplémentaires pour l'envoi des extraits bancaires et les opérations manuelles, etc.

Le tarif annuel de 60 euros du SBU comprend une carte de débit, 60 opérations manuelles et 24 retraits au distributeur de la banque, mais ne prend pas en compte l'envoi postal des extraits de compte qui est facturé séparément. La disparition des agences rend alors le SBU difficile à mettre en œuvre puisque beaucoup sont alors réduits à effectuer leurs opérations manuelles par courrier.

La récente adoption d'un service bancaire universel, sous forme d'une charte négociée à huis clos entre le gouvernement et le secteur bancaire, est très loin de répondre aux besoins du public concerné. ■

PLUS ALLER PLUS LOIN : « SERVICE BANCAIRE DE BASE, DES LEÇONS DE NOS VOISINS EUROPÉENS », ANNE FILY, AOÛT 2021. DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

ANALYSE

Niveau de prise de tête



Les mains invisibles du marché

Sans la tâche de reproduction de la force de travail et, plus largement, la vie, notre économie ne fonctionne plus. Pourtant, ce travail n'est jamais comptabilisé.

Nicolas Franka et Joëlle Tetart

La crise du Covid-19 a balayé 36 ans de petits pas vers l'égalité des genres. Selon une étude du Forum économique de Davos¹, les répercussions de la crise sanitaire ont en effet été plus importantes pour les femmes. La fermeture des crèches et des écoles a signifié le retour des petites têtes au foyer et, force est de constater que la gestion du ménage, des courses et des enfants (mais pas uniquement) reste majoritairement une affaire de femmes.

Le travail de reproduction assure la reproduction des travailleur·euse·s par le soin quotidien, qu'il soit matériel ou émotionnel.

Les femmes sont en effet plus fréquemment employées dans les secteurs plus touchés par les fermetures et des pressions supplémentaires ont été exercées sur les soins à domicile. « La crise sanitaire a également accru la double charge des femmes entre le travail et les responsabilités de la maison, avec les tâches ménagères, la garde des enfants et des soins aux personnes âgées qui leur incombent de manière disproportionnée », détaille Saadia Zahibi, membre du comité exécutif du Forum de Davos. En fait, la crise du Covid-19 a rappelé que l'émancipation professionnelle des femmes ne se fera complètement que si l'égalité domestique gagne aussi du terrain.

Définir le travail

Vous n'avez rien remarqué ? On parle d'abord de la charge de « travail » pour les emplois qui ont été touchés par les confinements successifs, puis de « responsabilités » lorsqu'il s'agit de parler de la maison. Les tâches ménagères et de soin ne sont jamais citées comme étant du travail. Pourtant, la nature même de ces tâches, lorsqu'elles sont rémunérées, constituent des emplois : aide ménagère, puériculteur·rice, aide soignant·e... etc. Mais lorsqu'elles sont effectuées à l'intérieur des foyers, la dimension de travail s'efface.

Dans le discours public, le « travail » se réfère communément à l'emploi payé : « c'est pour effectuer du travail que les gens sortent de chez eux, un nombre d'heures fixe chaque jour, c'est ce qu'ils font (ou ne font pas) depuis la sortie de l'école jusqu'à la retraite », définissent Christine Delphy et Diana Leonard dans leur livre *L'exploitation domestique*.

La notion de travail est ici liée au salariat – une forme d'activité soumise à un·e employeur·euse (qui peut être soi-même). Le travail ne s'entend ici que comme la production de valeur matérielle ou immatérielle valorisable sur le marché.

Dans la répartition des tâches domestiques, la place du salariat est une question clé. L'autrice Silvia Federici parle même de « patriarcat du salariat ».² Car pour assurer la présence de travailleur·euse·s dans les usines hier, dans les divers métiers de services et de production d'aujourd'hui, il est nécessaire d'assurer la reconstitution des forces énergétiques (manger, dormir, se reposer dans un certain confort).

Les courants de pensées économiques du féminisme marxiste et du féminisme matérialiste³ ont particulièrement orienté leurs recherches et publications à ce sujet, démontrant que le capitalisme s'était en grande partie nourri du travail gratuit effectué par des milliards de femmes pour se développer. Toutes ces tâches ont un nom : le travail de reproduction. La forme gratuite du travail de reproduction se produit majoritairement au sein du ménage.

Il englobe principalement deux types de tâche : le travail domestique (ce qui est communément appelé tâches ménagères : passer le balais, l'aspirateur,



© Georg Arthur Pflueger - Unsplash

nettoyer les sanitaires, faire la lessive...) et le soin, c'est-à-dire tout ce qui implique de prendre soin de l'autre ou de faire attention à quelqu'un.

Montrer l'invisible

Le problème est que ce travail de reproduction est rendu invisible. Plusieurs tâches domestiques comme la lessive, les courses ou la cuisine sont facilement identifiables, mais d'autres tâches domestiques (laver les essuies à vaisselle, changer les éponges ou ramasser le linge qui traîne par terre) découlant des principales sont souvent oubliées et donc invisibilisées. En ce qui concerne le soin, ces tâches sont même impalpables (empathie, écoute, attention portée aux autres) alors qu'elles demandent du temps et de l'énergie mentale.

Ce travail est aussi rendu invisible par l'économie, puisque non comptabilisé et donc non repris dans les données et statistiques économiques classiques.

Cela a des conséquences sociales, mais aussi économiques, car ces heures de travail ne sont pas incluses dans le PIB. Si l'on comptabilisait ces données dans le PIB, elles correspondraient à une part considérable de l'activité économique, au bas mot 33% selon Delphine Roy, Directrice du programme « santé, bien-être et autonomie » de l'École d'économie de Paris.

La non-visibilisation et la non-comptabilisation de ces milliards d'heures de travail reproductifs au sein du ménage donne une vision tronquée de l'effort humain et conduit à un sentiment d'injustice dans le chef de celles et ceux qui le fournissent. D'une part, contrairement à ce que les économistes classiques aiment modéliser, les humains ne divisent pas leur temps entre travail (rémunéré) et loisirs. Au contraire, la vie est faite d'une multitude d'actions, de travaux entrepris au sein de la sphère privée, indispensable au renouvellement de l'espèce, au maintien de son confort et à sa résilience.

LE SOIN GRATUIT

Identifier le travail reproductif au sein des foyers n'est pas une mince affaire. Comme le montrent les travaux de la professeure de sociologie Viviana Zelizer, professeure de sociologie, une étape complexe est de déterminer la nature de la relation qui implique une fourniture de « service » ou un don. Ainsi, si une cousine fait du baby-sitting pour les enfants de sa tante, cela mérite-t-il une compensation différente d'un service de garderie ? S'agit-il d'un service « inférieur » ? Et dans tous les cas, quelles compensations semblent justes ? La nature de la relation permet-elle d'assurer cette juste rétribution, et sur quelle base ? Est-ce que rémunérer du travail affectif n'enlève pas sa substance ? Sa chaleur ? Ensuite, on pourrait considérer que les formes de care (traduit de l'anglais « soin ») sont simplement des relations marchandes qui doivent être évaluées à leur « juste » prix.

En réalité, la valorisation, la visibilisation et la comptabilisation ne sont que des outils qui permettent d'informer une discussion, une négociation plus honnête et respectueuse des parties – surtout la partie fournisseuse généralement en mauvaise position de négociation dans nos économies marchandes. ■

D'autre part, ce travail masqué est d'autant plus injuste qu'il dévalorise ceux·celles qui le fournissent dans la société et manque de les récompenser justement pour leur contribution. Il peut conduire à une forme de servitude économique.

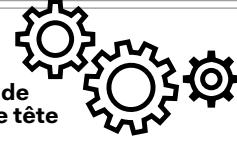
Comptabiliser ce travail, individuellement et collectivement, permet de le publier, le rendre visible à tou·te·s. Une base indispensable, bien que non suffisante, à sa juste valorisation et à l'émancipation des personnes qui travaillent sans relâche.

Cette valorisation constitue autant d'arguments pour justifier des contributions collectives de la société et des entreprises à celles et ceux qui œuvrent à assurer que les membres du ménage soit à même de poursuivre leurs activités telles que fournir de la valeur ajoutée au monde économique.

Un juste équilibre ne peut s'atteindre qu'en présence d'une information complète des contributions de chacun·e. ■

1. <https://www.weforum.org/reports/ab6795a1-960c-42b2-b3d5-587ec-cda6023>
2. Federici S., *Le capitalisme patriarcal*, La Fabrique, 2019.
3. Clarence Edgard-Rosa, *Les gros mots, abécédaire joyeusement moderne du féminisme*, Hugo Doc, 2016

« LES MAINS INVISIBLES DU MARCHÉ »,
NICOLAS FRANKA ET JOËLLE TETART,
SEPTEMBRE 2021. DISPONIBLE SUR
WWW.FINANCITE.BE



Le retour de Keynes

La crise sanitaire a débouché sur une récession de 3,3 % de l'économie mondiale. À l'heure où les investissements publics sont plus que jamais nécessaires, on assiste peut-être au grand retour du modèle keynésien.

Bernard Bayot

■ Nous vivons la pire crise depuis 1929, selon le Fonds monétaire international (FMI). À l'époque, le monde avait connu une chute de 10 % du produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire de la richesse totale produite sur une année. Par comparaison, le FMI annonce une récession de 3,3 % de l'économie mondiale en 2020. C'est donc beaucoup moins qu'en 1929. Par contre, il s'agit d'un recul bien plus marqué que lors de la crise financière de 2008-2009 (- 0,1 %).

La récession est plus sévère dans la zone euro avec un recul de 6,6 %, exactement le double de la moyenne mondiale. En Belgique, les projections de la Banque nationale de Belgique (BNB) parlent d'une contraction de 6,7%.

Cette crise conjoncturelle a nécessité des très importantes et extraordinaires interventions des pouvoirs publics en faveur des ménages et entreprises. Et, tout en accordant la priorité à la sortie de la crise sanitaire, les pouvoirs publics entendent aussi préparer la transition des économies vers « le monde d'après », notamment pour accompagner les travailleurs dans leur retour à l'activité.

L'instauration de ces politiques est en fait une reconnaissance des limites – et même des échecs – du marché privé et de la nécessité d'une intervention de l'État et d'investissements publics pour faire face à une urgence sanitaire de cette ampleur. C'est que les crises constituent des moments privilégiés de validation/invalidation des théories économiques. En même temps, c'est un test permettant de mesurer le degré d'efficacité des politiques économiques.

Fin des années 70, la Belgique offrait un bel exemple de ce que l'on pourrait appeler le détricotage du modèle keynésien de politique économique, vivons-nous le grand retour de celui-ci ?

Le modèle

La thèse centrale du keynésianisme, publiée pour la première fois dans la « Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie », est que les marchés laissés à eux-mêmes ne conduisent pas nécessairement à l'optimum économique. Il exhorte ainsi les États à avoir un rôle actif et « contracyclique », prenant le contre-pied des autres acteurs économiques. En période de crise, il s'agit de relancer l'économie par des plans d'investissement massif financés par de l'endettement, et des baisses d'impôts pour stimuler la consommation. Lorsque l'économie repart, l'État doit alors augmenter la fiscalité pour maîtriser l'inflation.

Dans les années 1930, les politiques de relance par des investissements publics et de grands travaux d'infrastructure ont fonctionné aux États-Unis (c'est le cas du New Deal du président Franklin Delano Roosevelt) et dans l'immédiat après-guerre, en créant de l'emploi et en relançant la consommation. Elles s'appuyaient sur l'effet multiplicateur de la dépense publique.

Selon Keynes, toute augmentation de la demande globale entraîne en réalité une augmentation plus que proportionnelle du revenu. Ainsi, toute augmentation de l'investissement, de la consommation ou des dépenses publiques, va entraîner une hausse plus que proportionnelle de la richesse produite dans le pays.

Selon Keynes, toute augmentation de la demande globale entraîne une augmentation plus que proportionnelle du revenu.

À partir des années 1970, avec la montée en puissance des pensées de Milton Friedman et de Friedrich Hayek, le néolibéralisme étend l'emprise des mécanismes du marché à l'ensemble de la vie. Fondamentalement anti-keynésienne, cette forme de libéralisme entend limiter voire supprimer l'intervention étatique régulatrice.

Plus près de nous, à la suite de la crise financière et économique de 2007-2008, la plupart des pays industrialisés ont mis en place une politique de relance importante en 2008 et 2009, accompagnée d'interventions massives en faveur des secteurs bancaires nationaux. Néanmoins ces interventions massives et la contraction réelle de l'économie mondiale ont entraîné une forte augmentation de l'endettement public dans presque l'ensemble du monde industrialisé.



BELGIQUE, CHAMPIONNE DU DÉSINVESTISSEMENT PUBLIC ?

■ En 2019, le niveau d'investissement public s'établissait à 2,6 % pour notre pays, soit un taux relativement bas par rapport à la moyenne européenne (3 %).

Cette situation ne doit rien au hasard. C'est que, par rapport au PIB, les investissements publics en Belgique ont diminué de plus de moitié en cinquante ans. Les 2,6 % du PIB qu'ils représentaient en 2019 doivent en effet être comparés aux 5,5 % du début des années 1970. Cette baisse s'est principalement produite pendant l'assainissement budgétaire des années 1980. Les investissements sont en effet des dépenses qui peuvent être facilement supprimées ou reportées pendant une période d'assainissement, à l'inverse de la maîtrise des dépenses courantes qui nécessite souvent des mesures impopulaires. À la fin des années 80, les investissements se sont stabilisés.

La Belgique fait actuellement partie des pays européens qui investissent le moins. En 20 ans, nous avons accumulé un retard de l'ordre de 70 milliards d'euros !

La conséquence du désinvestissement public est inéluctable : depuis la fin des années 1980, les nouveaux investissements parviennent à peine à compenser la dépréciation du capital du chef des investissements antérieurs. Qu'est-ce que cela signifie ? Que nous sommes à peine capables en Belgique de renouveler ces investissements antérieurs.

Cette stagnation nous a empêchés de développer de nouvelles priorités politiques comme, par exemple, la lutte contre le changement climatique. Sans compter que nous nous privons des effets très positifs des investissements publics sur l'activité économique et sur le potentiel de production d'une économie.

Le gouvernement fédéral vise donc à faire passer le niveau des investissements publics bruts de 2,6 % à 4 % du PIB d'ici à 2030. ■

L'assainissement

En 2010, les politiques de relance d'inspiration keynésienne ont cédé la place à l'assainissement budgétaire, en particulier en Europe. Ce changement de cap a inauguré une nouvelle ère « d'austérité », où les gouvernements ont cherché à réduire les déficits, souvent en diminuant les dépenses publiques. Certain-e-s économistes, le FMI en tête, trouvaient que ces coupes budgétaires douloureuses étaient une triste nécessité. C'était surtout une tragique erreur.

Le FMI lui-même a reconnu dans son rapport d'octobre 2012 sur les perspectives pour l'économie mondiale que les politiques d'austérité instaurées après la crise de 2009 avaient eu un effet multiplicateur, mais négatif, compris entre 0,9 et 1,7. Les économies réalisées par l'État ont en effet entraîné une baisse du PIB au moins égale, voire supérieure à l'argent public dépensé.

Avec la crise sanitaire, les investissements publics sont à nouveau appelés à jouer un rôle central. Une hausse de ceux-ci permettrait en effet de créer des millions d'emplois directs à court terme et ouvrirait la voie à la création indirecte de millions d'emplois supplémentaires à plus long terme. Selon le FMI, une augmentation de l'investissement public égale à 1 % du PIB renforcerait la confiance dans le redémarrage de l'activité et dynamiserait le PIB de 2,7 %, l'investissement privé de 10 % et l'emploi de 1,2 %, à condition que les projets retenus portent sur des investissements de haute qualité et que les niveaux préexistants de dettes publique et privée n'affaiblissent pas la réponse du secteur privé à cette relance. ■

PLUS ALLER PLUS LOIN : « INVESTIR L'AVENIR », BERNARD BAYOT, JUIN 2021, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

BRUXELLES

C'était au temps où Bruxelles rêvait

Mazette, la brasserie par et pour les Marolles

La crise sanitaire a balayé nombre d'établissements du secteur de la restauration et des cafés ces derniers mois. Pour Boris, France, Piet et Yosh, quatre jeunes Bruxellois-e-s profondément marqué-e-s par cette réalité, les confinements successifs furent l'occasion de repenser les modèles Horeca d'hier en imaginant celui de demain. C'est de cette manière qu'au sortir de la crise naissait Mazette. Le concept : un café-brasserie coopératif qui combine production, service de boissons et nourriture dans un lieu unique au cœur de Bruxelles. C'est Place du Jeu de Balles, en plein centre des Marolles, que Mazette a élu domicile.

De l'Horeca coopératif, c'est une approche pour le moins originale. Le café-brasserie est soutenu par une communauté riche de 700 coopérateur-ric-e-s qui lui assure d'être autonome et veille au bien-vivre de son quartier. Mazette met aussi un point d'honneur à proposer une carte issue de circuits (on ne peut plus) courts. Au menu : de la bière fraîchement brassée à Mazette et servie directement depuis les cuves, une cuisine savoureuse et de saison qui vient sublimer les pains au levain pétris et cuits sur place ainsi qu'une série de boissons non alcoolisées innovantes et confectionnées sur place également.

Mais il reste encore quelques efforts à fournir avant la dégustation. Après une campagne d'appel aux parts menées d'un train d'enfer au printemps 2021, les travaux d'aménagement ont pu débuter en juillet et on parle même d'une ouverture en novembre ! Le monde de demain n'attend plus que nous, avec Mazette n'est-ce pas l'occasion idéale d'y contribuer ?

MAZETTE.BRUSSELS



Financité vous présente chaque trimestre quelques entreprises d'économie sociale en partenariat avec Transfo

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ INSPIRANTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE SUR TRANSFO : TRANSFOMAG.BE



Dans un Vill'age de pass-âge



Réunir les différentes étapes de la vie dans un même endroit en privilégiant une qualité de présence et la création de liens, tel est le projet des fondateur-ric-e-s de la coopérative Vill'age de Pass-âge. En se basant sur un habitat groupé intergénérationnel implanté au cœur de Forest, la coopérative souhaitait poursuivre cette démarche en ajoutant à l'écosystème une maison de naissance et une maison de mourance. Mais de quoi parle-t-on ?

Alors que la maison de naissance et son équipe de sages-femmes propose un accompagnement global à la naissance (depuis le désir d'enfant jusqu'à un an après la naissance) la maison de mourance a pour objectif d'héberger et accompagner des personnes en soins palliatifs qui souhaitent vivre la fin de leur vie à domicile et dans un cadre le plus démedicalisé possible. Entre les deux, on retrouve l'habitat groupé initial qui promeut une mixité intergénérationnelle et sociale et propose un modèle de vie partiellement collectif. En plus des valeurs de transmission, de bienveillance, d'entraide et de citoyenneté active prônées chez Vill'age de Pass-âge, l'objectif est d'offrir aux coopérateur-ric-e-s habitant-e-s un accès à un logement à loyer raisonnable.

Début 2021, la campagne d'appel à épargne via des prêts Proxy a permis l'acquisition de trois appartements destinés exclusivement à des personnes ou ménages à faible revenu. Cette campagne est maintenant terminée mais il est bien sûr toujours possible de devenir coopérateur-ric-e sympathisant-e.

WWW.PASS-AGES.BES

WALLONIE

Wallons-nous ?



Les Tournières, pour un immobilier solidaire

Les tournières désignent les bordures de champs non cultivées d'une grande richesse floristique et faunistique, espace de transition entre deux milieux. Mais à Liège, c'est surtout le nom d'une coopérative immobilière créée en 2003 par un collectif de voisin-e-s du quartier Pierreuse qui voulait mettre en pratique le principe d'achat groupé pour lutter contre la spéculation immobilière qui y faisait rage. 18 ans plus tard, la coopérative à finalité sociale est propriétaire de 16 bâtiments dans lesquels elle rassemble une vingtaine d'associations et 28 logements abordables.

Dans ses derniers faits d'armes, la coopérative a été sollicitée par l'ASBL Sans Patron, une boulangerie artisanale autogérée, qui n'avait pas les moyens de devenir propriétaire de son bâtiment. Une campagne d'appel aux parts plus tard, Les Tournières est devenue propriétaire du bâtiment et les travaux d'aménagement d'une cantine et d'un bar associatif ont débutés en juillet dernier. « Ce projet est vraiment dans la continuité du travail des Tournières car il y a un espace associatif au rez-de-chaussée et des logements aux étages. C'est le modèle qui est habituellement appliqué dans nos différents bâtiments », détaille Zoé Rongé, chargée de projets pour la coopérative.

Mais Les Tournières n'en reste pas là. La coopérative a actuellement plusieurs projets dans ses cartons. Durant ce mois de septembre, elle fait appel à l'épargne pour acquérir un bâtiment qui hébergera le Collectif des Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE), elle expérimente un projet de fonds de garantie locative et finance la transformation d'un hangar en ateliers partagés. Mais pour mener à bien tous ces projets, la coopérative devra convaincre d'autres citoyen-ne-s de rejoindre le navire. Alors, vous montez à bord ?

LESTOURNIERES.BE



Brasserie de l'Orne, une brasserie pas comme les autres

Les micro-brasseries ont la cote dans notre plat pays. En dix ans, leur nombre a presque triplé. Mais il en est une, située sur l'Orne (littéralement) dans le Brabant wallon, qui donne à ses bières une saveur particulière. Implantée dans la salle de brassage de l'ancienne grande brasserie de Mont-Saint-Guibert, voilà maintenant trois ans que 19 citoyen-ne-s ont lancé La Brasserie de l'Orne. Le projet de cette micro-brasserie coopérative : produire une bière locale, participative et respectueuse de l'environnement en utilisant principalement des ingrédients d'origine biologique provenant du Brabant wallon et d'un peu plus loin.

Pour l'instant, l'espace disponible ne permet de brasser qu'un seul type de bière, une blonde dorée qui répond au doux nom d'Ornoise. Mais la brasserie s'apprête à déménager dans des locaux plus adaptés qui permettront d'augmenter l'activité. « Nous avons le projet de brasser une triple. Mais la production ne commencera qu'après le déménagement, une fois que nous aurons assez de place pour accueillir les différents fermenteurs », explique Gauthier Van Parys, l'un des initiateur-ric-e-s du projet.

Pour soutenir la Brasserie de l'Orne dans ses futurs projets, il est possible de devenir coopérateur-ric-e à partir de 250 euros. Vous bénéficiez ainsi de ristournes sur les prix de vente et d'une voix lors de l'assemblée générale annuelle. Avantage non négligeable, vous pourrez aussi vous impliquer dans la production en participant aux brassages-embouteillages. Mais est-ce vraiment le plus important ?

COOP.BRASSERIEDELORNE.BE

Toutes les entreprises présentées ont le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR : WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE



VOCABULAIRE

Économie sociale, économie solidaire ou économie sociale et solidaire ?

Alors qu'en Belgique, le concept d'économie sociale (ES) séduit de plus en plus de citoyen-ne-s, nos voisin-e-s français-e-s lui préfèrent l'appellation d'économie sociale ET solidaire (ESS). Quelles sont au juste les différences entre ces deux dénominations ?

De part et d'autre de la frontière, ces deux appellations désignent en fait une même réalité. Elles rassemblent des organisations autonomes à visée non capitaliste et à la gouvernance démocratique au service de leurs membres et/ou de la société. Les raisons qui expliquent ces différentes appellations sont juridiques et historiques. En effet, si l'économie sociale est reconnue depuis 1990 par le gouvernement wallon, en France l'économie sociale et l'économie solidaire correspondaient jusqu'en 2014 à deux approches distinctes, cohabitant durant de longues années avant que la loi française relative à « l'économie sociale et solidaire » ne les réunisse.

Dans les grandes lignes, l'approche de l'économie sociale française a permis, grâce à ses statuts, la reconnaissance de formes d'organisations qui limitent l'appropriation des bénéfices d'une activité par les actionnaires et qui privilégient la constitution d'un patrimoine collectif. De son côté, l'approche de l'économie solidaire a voulu, à partir des années soixante, dépasser les pratiques institutionnalisées de l'économie sociale en mettant en exergue la dimension politique de ses organisations. Pour l'économie solidaire, la place du débat démocratique est centrale, tant dans la gouvernance interne des organisations (importance des pratiques de participation citoyenne) que dans le dialogue qu'elles instaurent avec les pouvoirs publics dans le but d'infléchir les régulations.

Malgré les visions contradictoires qu'on a pu historiquement leur prêter, ces deux notions complémentaires sont maintenant acceptées en France comme faisant partie d'une même mouvance.

POUR EN SAVOIR PLUS : LAVILLE, J.-L. (2001) VERS UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?, INSTITUT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (IES).



Un nouveau nom pour le label Financité & FairFin

Ne dites plus label Financité & FairFin. Préférez label Finance solidaire. En effet, depuis le début du mois de septembre, le label qui garantit l'utilité sociale et environnementale de vos investissements change de nom pour mettre davantage l'accent sur la finance solidaire. Car c'est bien de cela que nous parlons quand nous investissons dans l'une des entreprises du label. Grâce à notre argent, sans visée spéculative et avec une rémunération limitée, nous voulons donner vie à des projets qui sont des valeurs ajoutées pour l'humain, la culture et/ou l'environnement.

Le nouveau nom du label ne changera pas votre vie, mais on ne pourra pas lui reprocher de manquer de clarté sur son identité et ses intentions : représenter une finance solidaire bien éloignée de la finance traditionnelle.

POUR DÉCOUVRIR LES ENTREPRISES DU LABEL : WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE

À partir de quand une monnaie citoyenne fonctionne-t-elle ?



Avant de se lancer tête baissée dans l'aventure des monnaies locales, les citoyen-ne-s désireux-se-s de s'impliquer s'interrogent souvent sur les critères qui font d'une monnaie citoyenne une réussite.

Jonas Dembour et Valéry Paternotte

Si la question est pertinente, la réponse risque de décevoir. En effet, une analyse de terrain réalisée par Financité fin 2019 a montré qu'il n'existe pas de réponse unique pour évaluer la réussite d'une monnaie. Les critères varient d'un groupe à l'autre et même d'une personne à l'autre.

Avant toute chose, il est important de repartir des objectifs poursuivis par l'ensemble des groupes : favoriser les circuits-courts et l'emploi local, minimiser les impacts environnementaux des activités économiques, réduire le pouvoir de monopole et de monopsonne des grandes enseignes, réduire les activités spéculatives et les investissements dans des entreprises éthiquement douteuses, mais aussi favoriser une émancipation citoyenne. Des missions louables, mais avouons-le, difficilement quantifiables. Alors comment sait-on quand la monnaie fonctionne ? Plusieurs réponses au caractère plus ou moins ambitieux ont émané de notre enquête.

Un premier critère de réussite tiendrait à la simple survie du système. S'il y a des bénévoles pour animer et gérer l'ASBL, des commerçant-e-s pour accepter la monnaie et des utilisateur-ric-e-s pour la dépenser, on peut estimer que des effets positifs en ressortent, ne serait-ce qu'à une échelle minimale. Et c'est déjà une réussite.

D'autres souhaiteront pousser le curseur plus loin en estimant qu'une monnaie qui fonctionne est une monnaie en croissance. De plus, mesurer l'évolution à la hausse est une opération somme toute assez aisée : augmentation des volumes en circulation, du nombre de prestataires-partenaires, des communes où la monnaie est présente, des comptoirs de change... Néanmoins, ce

critère de croissance n'est pas partagé par l'ensemble des groupes. Certain-e-s arguent que des objectifs de croissance seraient de nature à faire passer les valeurs initiales du collectif au second plan en acceptant dans le réseau de « gros poissons » répondant seulement partiellement à la charte éthique ou en faisant des concessions aux pouvoirs publics désireux de collaborer avec la monnaie sous certaines conditions. Dans ce cadre, un autre critère d'évaluation pourrait être la cohérence entre les objectifs sur papier et la réalité du terrain, soit l'équilibre entre la volonté d'avoir un système dynamique et le respect de la charte éthique du groupe. Encore une fois, difficilement quantifiable.

La réussite d'une monnaie citoyenne pourrait également être évaluée à l'aune de l'atteinte des objectifs généraux contenus dans sa charte. On parle ici d'objectifs tels que le renforcement des circuits courts, la réduction d'impacts négatifs sur l'environnement, la constitution de liens sociaux, etc. Il s'agira ici d'une évaluation qualitative et participative qui peut tout à fait permettre d'attester de la réalisation des missions initialement fixées.

Les critères d'évaluation de la réussite d'une monnaie diffèrent en fonction des valeurs et des choix posés par les citoyen-ne-s. Mais s'il est fréquent d'entendre des gens poser la question des critères de réussite avant de se lancer, ils-elles sont moins nombreux-euses à se la poser une fois engagé-e-s. Sans doute parce qu'eux-elles-mêmes vivent le potentiel de transformation sociale que représentent les monnaies citoyennes et n'ont plus besoin de se le prouver. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « LES MONNAIES LOCALES : UNE QUESTION DE TAILLE », VALÉRY PATERNOTTE, 2019, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

INNOVATION **Comment prévenir la falsification des billets ?**

Sous leurs couleurs farfelues, les billets de monnaies citoyennes cachent des dispositifs de sécurité qui feraient presque pâlir d'envie la Banque centrale européenne.

Jonas Dembour



Lors de séances d'information autour des monnaies locales, la question de la sécurité des billets revient presque systématiquement. Et c'est légitime ! Toute monnaie repose sur la confiance qu'on lui accorde. Alors quelle confiance donner à ces devises qui revêtent des allures de billets de Monopoly ? L'impression des billets relève d'un exercice d'équilibriste entre esthétique et sécurité. Car au-delà de l'aspect visuel qui reflète les spécificités régionales, les groupes se doivent de prendre des précautions quant aux éventuelles falsifications de leurs billets. Ils ont pour cela recours à des graphistes, typographes et autres imprimeurs spécialisés. Cette étape constitue d'ailleurs de loin le coût le plus important pour les groupes à leur lancement.

Et la machine est bien rôdée. Les billets de monnaies locales cumulent plusieurs niveaux de sécurité qui les rendent difficilement falsifiables. D'abord, pour en faire des pièces uniques tous les billets sont numérotés. Jusqu'à là, pas de grands artifices capables de dissuader les éventuels fraudeur-euse-s. Ensuite, chaque groupe choisit, sous les conseils de professionnel-le-s, les techniques qui lui semblent les plus adéquates : l'impression en sérigraphie avec un vernis UV transparent, le marquage à chaud holographique ou encore la perforation sur un papier minéral qui requiert une certaine expertise.

Les monnaies citoyennes restent des devises à la portée très limitée. Donc un conseil : si vous avez la capacité de reproduire des billets avec ces niveaux de sécurité, faites plutôt des euros ! ■

PÉDAGOGIE **Les bons comptes font les bon-ne-s ami-e-s**

Un indicateur de bonne gestion des ASBL porteuses de MLC est « la balance carrée ». Mais qu'est-ce donc au juste ?

Jonas Dembour

Après leur impression, les billets de monnaie citoyenne sont placés dans un coffre sécurisé puis échangés petit à petit contre des euros. Au fur et à mesure de leur mise en circulation, la quantité de billets dans le coffre diminue et le nombre d'euros sur le compte courant de l'ASBL (la réserve de contrepartie) augmente. Pour pouvoir garantir aux citoyen-ne-s la valeur des billets de MLC, il est essentiel que cette réserve de contrepartie soit identique à la quantité de billets en circulation. Cela permettrait à chacun-e de récupérer son dû, si le grand jeu des monnaies citoyennes

devait s'arrêter. Cette gestion de la traçabilité des montants en MLC s'appelle la balance carrée.

Mais il serait trop simple sans une petite subtilité : pour faciliter l'accès à la monnaie citoyenne, il existe des « comptoirs de change » répartis sur le territoire (souvent des commerçant-e-s qui acceptent de jouer ce rôle). Ces comptoirs ont donc en leur possession des billets de MLC sortis du coffre qui attendent d'être échangés en euros. Dans ce cas, une reconnaissance de dette en euros du comptoir de change envers l'ASBL est établie. La balance carrée correspond donc d'un côté, au montant de la réserve de contrepartie et des reconnaissances de dettes établies avec les comptoirs de change et, de l'autre, à toutes les unités de monnaies citoyennes sorties du coffre. Comme le dit si bien cette maxime ancestrale : une balance bien carrée est gage de bonne santé. ■



BRUXELLES Zinne **Kinograph**

Le Kinograph est un cinéma coopératif qui s'est installé aux anciennes casernes d'Ixelles, dans le cadre du projet d'occupation transitoire SeeU. Inspiré par les cinémas de proximité d'antan qui se multiplient avec succès dans différentes villes d'Europe, le Kinograph envisage le cinéma d'abord comme un lieu chaleureux pour se retrouver, discuter, boire un verre, découvrir de bons films, mais aussi dépenser ses Zinne !

[HTTPS://KINOGRAPH.BRUSSELS/](https://kinograph.brussels/)
Avenue de la Couronne 227, 1050 Bruxelles
Tél. 0494 87 48 68



FLORENVILLE **L'Épi lorrain** **La Gaumette**

En 2021, elle fête ses 51 printemps. L'ASBL La Gaumette met en lien celles et ceux qui cherchent à développer leur créativité avec des artisan-e-s et des artistes qui ont envie de partager leurs talents. Articulées autour de trois axes (Arts&Traditions, Musique&Danse et Nature & bien-être), La Gaumette propose une multitude de stages et formations pour adultes. De chouettes découvertes en perspective et en plus, on y accepte l'Épi lorrain.

[WWW.LAGAUMETTE.BE/FR](http://www.lagaumette.be/fr)
Rue de Martué 42, 6820 Florenville
Tél. 0487 33 40 53



LIÈGE Val'heureux **Librairie Toutes directions**

Envie de découvrir d'autres horizons ? Foncez chez Toutes Directions ! Dans cette librairie liégeoise dédiée au voyage, vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour préparer votre prochaine escapade. En plus des guides et des cartes, Emmanuel organise des tables de conversations dans pas moins de 9 langues différentes et vous fait également découvrir des cuisines du monde lorsque la faim vous guette.

[WWW.TOUTESDIRECTIONS.BE](http://www.toutesdirections.be)
Rue de la Violette 3, 4000 Liège
Tél. 04 262 20 64



BRAINE L'ALLEUD **La Brawette** **V4**

Tout premier prestataire et comptoir de change de la monnaie citoyenne du Brabant wallon ouest, le V4 est un lieu d'échange et de détente. Ce bar vous offre un cadre convivial et familial où se déroulent ateliers, rencontres, concerts, soirées jeux de société ou jeux vidéo. Le tout avec souci marqué pour le local et l'artisanat que l'on retrouve dans le choix des produits à la carte. N'attendez plus pour vous y procurer vos premières Brawette.

[WWW.V4LEBAR.COM](http://www.v4lebar.com)
Rue Jules Hans 4, 1420 Braine-l'Alleud
Tél. 0484 15 05 47



CHARLEROI Carol'Or **Musée de la Photographie**

Riche d'une collection de plus de 100 000 clichés, le Musée de la Photographie de Charleroi est aujourd'hui le plus vaste et un des plus importants d'Europe en la matière. Ce Centre d'art contemporain a développé un panel d'activités adaptées à tous publics : expositions, ateliers, parcours découvertes, chambre noire, laboratoire numérique. Une mine d'or à découvrir sans oublier vos Carol'Or.

[WWW.MUSEEPHOTO.BE](http://www.museephoto.be)
Av. Paul Pastur 11, 6032 Charleroi
Tél. 071 43 58 10



GEMBOUX L'Orno **Graine de vélo**

Qu'ils soient pliants, cargo, électriques ou de voyage, Graine de vélo vend, répare et entretien des bicyclettes aux morphologies diverses. Et s'il n'est pas toujours évident de passer le cap du deux roues, Nicolas, passionné de la pédale et de la mécanique depuis la tendre enfance, vous y aidera en vous prodiguant de précieux conseils. En plus, vous avez la possibilité de reprendre les vélos à la maison pour une ou plusieurs semaines de test. Alors, plus d'excuses, en selle.

[HTTPS://GRAINESDEVELO.BE/](https://grainesdevelo.be/)
Chau. de Wavre 39, 5030 Gembloux
Tél. 0484 88 53 47

Balance → leurs transitions

festival
Ensemble, changeons la finance
Financité



Le Festival Financité nous invite à passer du « qui dira mieux » à « qui fera mieux » ?

Les « fausses transitions » brouillent les pistes pour les citoyen-ne-s qui veulent investir (dans) le changement. Et ça, ça méritait bien qu'on les balance. Pour ne pas se laisser endormir par les beaux discours et passer à l'action, le Festival Financité propose une conférence gesticulée et 3 ateliers autour du « greenwashing », « socialwashing » ou encore « covidwashing ».

Le programme, décliné 6 fois à travers toute la Fédération Wallonie Bruxelles, se déroule du 16 au 29 octobre. Il vise un public non initié aux questions financières (mais accueille avec plaisir des expert-e-s) qui pourra participer aux discussions lors des 4 activités.

Balancez avec nous via :

« **Dis maman, c'est quoi qu'on mange** » : Conférence gesticulée de et par Odile Ramelot, qui ne sait pas planter une patate mais nous livre ses tensions d'écolo frustrée face au système agroalimentaire mondialisé.

« **Balance ton fric** » : Amusons-nous à prendre le contre-pied des messages publicitaires sur l'argent vert et propre.

« **Balance ton éolienne** » : L'énergie renouvelable est présentée comme la baguette magique pour le climat. Au départ de séquences vidéo, faisons « pause » sur le miracle de l'énergie verte.

« **Balance ta bouffe** » : Construisez vous-même autour de 5 axes de réflexions votre « auto-label » mêlant vos priorités entre produits bio, zéro déchet et/ou locaux ...

Et en attendant de vous rencontrer durant le festival, Financité « balance » sa cotisation et offre, aux personnes n'étant pas encore membre de Financité, de le devenir gratuitement pour une période de 12 mois s'ils-elles s'affilient entre 15 et 31 octobre. ■

POUR BALANCER AVEC NOUS ET FAIRE
PENCHER LA BALANCE, RENDEZ-VOUS SUR
NOTRE AGENDA FINANCITÉ. IL Y A FORCÉMENT
UNE ANIMATION PRÈS DE CHEZ VOUS.
WWW.FINANCITE.BE/FESTIVAL

→ Hommage à nos distributeurs de billets

Dans le cadre de la campagne *Soyons cash*, Financité organise 9 conférences en Belgique francophone pour aborder les enjeux de la monnaie papier.

Les paiements électroniques progressent, certes, mais avons-nous pour autant perdu tout intérêt pour les pièces et les billets ?

Le projet Batopin, une société créée par ING, KBC, Belfius et BNP Paribas Fortis, veut retirer les 5 062 distributeurs de billets des agences d'ici 2024 afin de les remplacer par 2 000 à 2 400 distributeurs neutres. Sur l'ensemble des distributeurs du pays, entre 38 et 44 % sont donc voués à disparaître.

La société promet une meilleure répartition des machines, sur 650 à 750 sites qui seront dans un rayon maximum de 5 km du domicile pour 95 % d'entre nous. Cependant, aujourd'hui, 60 % des Belges ont encore accès à un distributeur à moins d'un kilomètre de leur domicile et 22 % ont accès à un distributeur entre un et deux kilomètres. Vous l'aurez compris, la distance pour accéder à un distributeur de billets va augmenter considérablement pour la majorité de la population.

Et si nous réagissions avant qu'il ne soit trop tard ? Après des actions « Touche pas à mon bancontact » organisées dans une dizaine de villes et la cérémonie d'enterrement en mémoire de nos distributeurs de billets disparus, Financité organise une série de conférences. Nous vous en dirons plus sur le projet Batopin, et aussi son équivalent Jofico ou plus largement sur la question du cash, les enjeux qui en découlent mais aussi sur les alternatives et les solutions qui s'offrent à vous.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR
WWW.FINANCITE.BE/EVENTS,
AUPRÈS DE LOUISE DUBOIS
(LOUISE.DUBOIS@FINANCITE.BE
OU AU 0471 48 71 47)



NOUS ORGANISONS 9 CONFÉRENCES EN WALLONIE ET À BRUXELLES :

LIÈGE : le 14 septembre de 20 à 22 heures

Maison de quartier, rue Pierreuse 45 – 4000 Liège

NAMUR : le 15 septembre de 18h30 à 20h30

Salle Vaset Mundo N, rue Nanon 98 – 5000 Namur

HUY : le 21 septembre de 20 à 22 heures

Centre culturel, avenue Delchambre 7 – 4500 Huy

COURCELLES : le 22 septembre de 18h30 à 20h30

Maison du Peuple, place F Roosevelt 8 – 6180 Courcelles

NEUFCHÂTEAU : le 23 septembre de 20 à 23 heures

Moulin Klepper, rue du moulin 12, 6840 Neufchâteau

BRUXELLES : le 28 septembre de 18h30 à 20h30

Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de

Molenbeek (salle 1), rue Mommaerts 4 – 1080 Molenbeek

CHARLEROI : le 29 septembre de 18h30 à 20h30

Carol'Or, rue de la montagne 77 – 6000 Charleroi

WAVRE : le 30 septembre de 18h30 à 20h30

Vertigo, rue Charles Sambon 7 – 1300 Wavre

MONS : le 14 octobre de 18h30 à 20h30

Auberge de jeunesse de Mons (salle beffroi), rampe du Château 2 – 7000 Mons

BRUXELLES *Philosophons* → sur des questions économiques

En mai et juin, nous avons lancé des ateliers philo sur des thématiques économiques avec Philocité.

Avec leurs noms très proches, Financité et Philocité étaient faites pour s'entendre. En partenariat avec l'ASBL liégeoise, spécialiste de la pratique philosophique, nous avons donc organisé les deux premiers ateliers en ligne.

Le premier nous a fait découvrir les échanges économiques avec les yeux d'un extraterrestre. Le second nous a mené vers un système ancien de reconnaissance de dettes (les bâtons de taille). Quant à la troisième rencontre, nous avons eu la joie de la faire en vrai, début juillet, en arpentant les rues de Bruxelles autour de la question de la justice. La marche et le paysage urbain ont fluidifié les discussions.

En réalité, de nombreux sujets abordés par notre mouvement nous ramènent régulièrement à des valeurs universelles :

la justice, le bien commun, l'échange. Mais ces notions ne revêtent pas la même signification pour chacune et leurs différentes conceptions méritent d'être explicitées.

Le débat et la construction d'une réflexion commune sont essentiels pour faire vivre la démocratie. La pratique des ateliers-philo permet d'en acquérir des compétences. Ces compétences peuvent également faire vivre la gouvernance démocratique des initiatives soutenues par Financité, telles que les monnaies locales, les groupes d'épargne ou les coopératives citoyennes.

Suite aux premiers ateliers, un petit groupe d'apprenti-e-s philosophes s'est constitué et les rencontres devraient se poursuivre en présentiel à Bruxelles à l'automne. ■



BRUXELLES

La Zinne ← recherche des bénévoles

La Zinne recherche activement deux administrateur-ric-e-s bénévoles : un-e trésorier-ère et une personne chargée de la « balance carrée » (c'est-à-dire le traçage de toutes les Zinnes imprimées, lire en page 28).

Si la comptabilité n'est pas votre fort, la Zinne recherche également des bénévoles pour les 19 communes. Et peu importe votre « profil », vos compétences, votre âge, votre passé : l'essentiel c'est d'avoir du temps à donner au projet, de la motivation et de l'engagement dans la transition et les alternatives. ■

SI VOUS SOUHAITEZ PRENDRE DES RESPONSABILITÉS DANS UN PROJET LOCAL QUI DONNE DU SENS AUX ÉCHANGES, CONTACTEZ : CA@ZINNE.BRUSSELS

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR LA PRATIQUE DES ATELIERS PHILO : WWW.PHILOCITE.BE.

ENVIE DE DIRECTEMENT NOUS REJOINDRE ? ANNE.BERGER@FINANCITE.BE



BRABANT WALLON OUEST *Avez-vous déjà vos Brawettes ?*

Depuis cet été, vous pouvez vous procurer les billets fraîchement imprimés.

Si vous vous trouvez à Waterloo, Braine-l'Alleud, Iltre, Nivelles ou Braine-le-Château, ou si vous lisez régulièrement notre magazine, vous avez certainement déjà entendu parler de la Brawette : la nouvelle monnaie locale citoyenne du Brabant wallon ouest.

Initiée il y a 5 ans par un groupe de citoyen-ne-s dynamiques et optimistes, la Brawette est désormais composée d'un noyau porteur bien solide. Et après des mois de réunions par ordinateurs

interposés, Isabelle, Christophe, Jonathan, Vincent, Emilie, Sylvie, Benoit, Chantal, Luc, Vincent et d'autres ont enfin pu se retrouver à Iltre fin juin pour planifier le lancement de leur monnaie.

Pas moins de 11 000 billets de 1, 5, 10 et 20 Brawettes, soit l'équivalent de 60 000 euros, ont été imprimés. Mais ce n'est pas tout de dessiner des billets et de les imprimer. Il faut aussi créer une adhésion auprès des utilisateur-ric-e-s, qu'ils-elles soient prestataires-commerçant-e-s ou simple citoyen-ne-s.

Le futur est donc plein de défis pour cette monnaie dont le territoire est entouré

de celui de la Zinne (Bruxelles), du Lupi (La Louvière) et du Carol'Or (Charleroi) : recrutement des utilisateur-ric-e-s et des prestataires, mais aussi des comptoirs de change et des ambassadeur-ric-e-s locaux-ales. Derrière chaque monnaie locale et citoyenne se trouve aussi une charte à respecter afin de créer un cercle vertueux pour une transition durable.

À terme, la Brawette voudrait s'étendre vers Rebecq et Tubize afin d'élargir son territoire à tout le Brabant wallon ouest. Un objectif de taille ! ■

SI VOUS VOULEZ NOUS REJOINDRE OU EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ ÉCRIRE À DANA.E.LIST@FINANCITE.BE.



EN LIGNE *Argent et famille : un enjeu capital*

On en parle rarement lors des anniversaires. C'est principalement lors d'événements peu joyeux que nous parlons d'argent au sein des familles. Or, c'est une question primordiale si nous voulons que les familles ne reproduisent pas les inégalités économiques subies majoritairement par les femmes. Car être une femme dans une famille n'a pas les mêmes conséquences qu'être un homme.

Après avoir organisé une rencontre avec Céline Bessière, autrice avec Sybille Gollac de l'ouvrage, « Le genre du capital » et appris sur la situation en France, nous nous sommes demandé-e-s « comment passer à l'action ? ». Chez Financité, cet état des lieux nous questionne et nous donne envie d'agir pour que les femmes puissent s'armer davantage face aux questions d'argent, mais aussi pour que change le système patriarcal profondément inégalitaire.

C'est donc avec une petite dizaine de citoyen-ne-s que nous avons créé un groupe de travail qui a pour objectif de construire un socle de connaissances et dessiner des moyens d'actions. ■

SI VOUS VOULEZ NOUS REJOINDRE OU EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ ÉCRIRE À DANA.E.LIST@FINANCITE.BE.

NAMUR Balade de la **dé**économie

La promenade a permis d'aborder des discussions économiques insoupçonnées

Après des mois de confinements successifs et de rencontres par visioconférence, nous avons pu organiser à nouveau des événements en présentiel. Pour s'aérer, nous avons donc commencé par une balade un peu spéciale, dénommée « la baladéconomie namuroise ».

Le principe est simple : il s'agit de se promener dans Namur en s'arrêtant à des endroits stratégiques pour développer un concept économique et en débattre avec les participant-e-s.

Nous avons débuté la promenade à la faculté de sciences économiques de l'Université de Namur, devant l'auditorium Adam Smith. Le livre « Le Dîner d'Adam Smith », de Katrine Marçal, nous rappelle que c'est la mère de celui qui est considéré comme le père de l'économie

politique qui lui a préparé son dîner et lavé son linge. Des tâches non rémunérées, qui introduisent la thématique de l'économie féministe. Les courants économiques marxistes et libéraux se sont en effet construits avec un biais androcentrique. Nous avons ensuite fait le lien avec la pratique et le manque de représentation des femmes dans les prises de décisions, y compris les thématiques monétaires. En effet, seulement 6 % des banques centrales dans le monde étaient dirigées par des femmes en 2018.

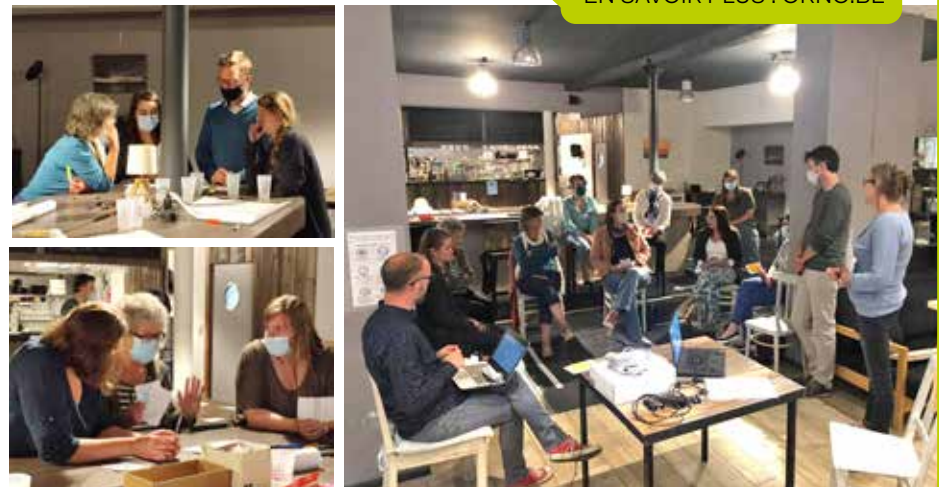
Nous avons ensuite longé la Sambre jusqu'à arriver devant l'ancienne Banque nationale. Cela nous a amené à poursuivre avec le sujet de la monnaie, à commencer par sa création, ses différentes formes, ses fonctions... Ce qui a entraîné un débat entre les participant-e-s sur la notion de « valeur » et de confiance autour de la monnaie. Dans la même rue, le distributeur de billets nous a permis d'aborder la question de l'accès au cash et du projet Batopin contre lequel



Financité a lancé la campagne « Soyons cash » (lire en page 31).

Nous avons fait un dernier arrêt à la Maison de l'écologie, au siège du Lumsou, la monnaie locale namuroise. Accompagné d'une boisson locale, nous avons alors pu poursuivre nos échanges sur la monnaie, en introduisant les principes des complémentaires : monnaies-temps, monnaies inter-entreprises, monnaies locales citoyennes... Une soirée riche en informations et en convivialité. ■

EN SAVOIR PLUS : ORNO.BE



GEMBOUX **L'Orno**

se digitalise

La monnaie locale gembloutoise et sombreffoise a tenu son assemblée générale en juin.

C'est chez une partenaire, le restaurant de Rosalie, que de nombreux-ses partenaires de l'Orno sont venu-e-s pour partager leurs idées sur les futurs développements de la monnaie. Les membres de l'ASBL avaient préparé plusieurs animations en intelligence collective pour que chacun-e puisse s'exprimer sur les richesses et les points forts de la monnaie locale, mais aussi, sur ses faiblesses et difficultés actuelles.

Des travaux de groupe très créatifs ont permis la floraison de propositions concrètes pour le futur de la monnaie. L'idée de digitaliser la monnaie a été

évoquée plusieurs fois, mais aussi celle d'organiser des Aper'Orno pour recruter de nouvelles forces vives.

De nombreux commerçant-e-s partenaires étaient présent-e-s à cette

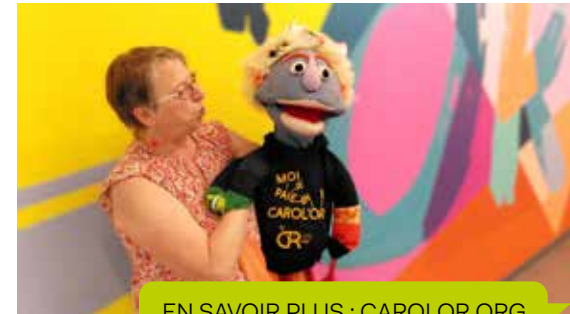
assemblée et ont rappelé les possibilités de mise en réseau qu'offrait une monnaie locale : certain-e-s d'entre eux-elles co-organisent des soirées jeux par exemple. ■

CHARLEROI « Il y a encore beaucoup de gens qui n'ont **jamais** entendu parler de monnaie locale »

Génie, la mascotte du Carol'Or a réservé au Financité magazine sa première intervention dans les médias.

Comment es-tu arrivée au Carol'Or ?

Je ne sors pas d'une lampe mais de l'imagination de l'équipe du Carol'Or. J'ai fait mes premiers pas à Thuin le 12 juin lors du second anniversaire de la monnaie.



EN SAVOIR PLUS : CAROLOR.ORG

L'équipe t'as bien accueillie ?

Super, j'ai déjà rencontré tout le monde à l'occasion de mes nombreuses sorties en ville. J'ai reçu un T-shirt et des cheveux en Carol'Or. Ça intrigue le public. Moi j'adore, même si ce sont des spécimens !

C'est difficile d'expliquer les monnaies locales ?

En fait, on dit simplement bonjour aux passant-e-s et on se présente un peu. Les enfants posent souvent les premières questions. On parle alors de soutien des petits commerces du coin, mais aussi de la planète. Je fais aussi des vidéos, car il y a beaucoup de gens qui n'ont jamais entendu parler de monnaie locale et citoyenne ! Mais j'avoue que parfois c'est difficile. En juillet par exemple, j'ai marché avec une fanfare du Carol'Or et là il y avait trop de bruit. On ne pouvait pas beaucoup parler, mais on s'échangeait des sourires.

D'après toi, aujourd'hui, quel est le message principal à faire passer à propos du Carol'Or ?

Il faut bien expliquer aux gens qu'ils-elles peuvent continuer à utiliser (et se procurer) des billets de Carol'Or, même si les chèques de 20CR offerts par la ville à chaque citoyen-ne sont finis. C'est aussi l'occasion de leur dire qu'ils-elles peuvent aussi charger des Carol'Or via leur smartphone ! C'est moderne, je suis une génie de son temps ! ■

CHARLEROI

Le Joyeux Bordel de la rue de Marcinelle

Le samedi 17 juillet, Financité s'est joint à la farandole de partenaires qui ont répondu à l'appel du Vecteur et du PAC Charleroi. Rendez-vous était lancé aux habitant-e-s mais aussi aux commerçant-e-s et aux associations de la rue de Marcinelle (où se trouvent nos bureaux à Charleroi) de se réapproprier l'espace public pour y nouer contact en vrai dans la joie et la bonne humeur. ■



LA LOUVIÈRE **Le Lupi** par intérim

Laura, 19 ans, a appris que son travail d'été serait de faire du démarchage pour le Lupi, la monnaie locale de la Louvière.

Lorsqu'elle a reçu la nouvelle de l'ASBL « L2 » qui propose à des étudiant-e-s diverses missions souvent dans le secteur associatif de La Louvière, elle a tout de même dû se renseigner sur le site de la monnaie locale. Car, bien que sa mère connaissait le projet, ni l'une ni l'autre n'étaient utilisatrices. Elle a vite été rassurée de savoir qu'elle aurait l'occasion de suivre une formation complète donnée par les membres de l'ASBL, mais aussi d'un accompagnement de ceux-elles-ci avant de se lancer en duo à la rencontre des commerçant-e-s de La Louvière. Objectif : leur expliquer les bienfaits de cette initiative citoyenne (soutenue par la ville notamment au travers ces jobs d'été). Aujourd'hui, ce qui lui plaît dans le concept de monnaie locale est la mise en réseau d'acteur-ice-s qui partagent des valeurs.



Un cercle vertueux, même à petite échelle. Évidemment tout le monde n'est pas emballé par l'idée de la monnaie locale et Laura doit faire face à quelques réticences, notamment en matière de comptabilité. Si Laura connaît la réponse pour faire lever ces blocages, elle affirme qu'il n'est pas toujours utile de vouloir convaincre immédiatement. Elle repassera, elle ou d'autres ambassadeur-ice-s. Ce n'est pas dans la ville dont l'emblème est la louve ayant nourri Romulus et Rémus, fondateurs de Rome, qu'il faut rappeler que le Lupi ne s'est pas fait en un jour. ■

EN SAVOIR PLUS : LELUPI.BE

LIÈGE *Doper les collectifs pour traverser les épreuves*

Plusieurs initiatives se coordonnent pour retisser le lien liégeois.

Priver les Liégeois-es de lien social est probablement une des pires choses que l'on puisse imaginer pour ces citoyen-ne-s célèbres pour leur art du vivre ensemble. Le dynamisme associatif et entrepreneurial n'est plus à démontrer. Liégeois-es d'adoption ou de souche cultivent ensemble le développement de mille projets souvent innovants, généralement très ouverts, mais parfois aussi teintés « d'entre soi ».

Ces derniers mois, marqués par de longues périodes de confinement et tout récemment par des inondations historiquement dramatiques, ont provoqué un séisme colossal. Des associations aux entreprises, des partis politiques aux mouvements sociaux, du sport à la culture, le tissage socio-économique est traversé par de larges déchirures. Tout ce qui est, de près ou de loin, collectif est lourdement impacté.

Les rues de Liège sont marquées : Angleur, quartier populaire est ravagé par les dégâts des eaux. L'activité économique du centre-ville est plombée par de nombreux établissements fermés, conséquences de trop longs mois d'inactivité forcée. Et puis, il y a ces milliers de familles qui sont à la recherche d'un logement décent.



Que pouvons-nous y faire ? Outre la critique des choix politiques et du tout au profit, comment agir concrètement pour renforcer et structurer des actions collectives bien enracinées dans l'économie réelle ?

S'il le fallait encore, la récente publication des observations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirme qu'il y a urgence : il faut assumer dès maintenant les conséquences des changements climatiques. Nous devons tisser de nouveaux liens de solidarités ici et dès maintenant. Financité participe activement à ce maillage. Cette fin d'année 2021 doit être le cadre d'une relance vigoureuse de nos groupes locaux liégeois.

Le Val'heureux et ses 3 équipes (Val de Verviers-Herve, Liège-Ourthe/Amblève et Huy/Hesbaye) mettent la gomme pour développer le système de paiement électronique, relancer les collectifs

citoyens via les apéros mensuels et remotiver les prestataires partenaires. Umoja et Progrès, les 2 communautés autofinancées (CAF) liégeoises relancent leurs activités d'échange d'expérience et de formation afin de mieux maîtriser et comprendre notre finance du quotidien. Et du côté des coopératives, Novacitis avance dans la structuration de son offre en développant, par exemple un pôle de transformation alimentaire. De nombreux échanges sont aussi programmés afin de préciser le positionnement du futur écosystème d'entreprises solidaires qui va se développer dans les locaux de la Menuiserie.

Vu l'urgence, ces initiatives seront amenées à échanger davantage pour coordonner leurs actions grâce à des échanges féconds. Plus que jamais, c'est collectivement que nous créerons des îlots de résistances, des organisations et entreprises innovantes, attentives, agiles et solidaires. ■

Tandem Local

Jusqu'en novembre, l'équipe de Tandem Local sera en tournée nationale pour présenter son documentaire : un cyclo-périple à la rencontre des acteur-ric-e-s locaux-ales de l'alimentation dans 10 provinces de Belgique. ■



PLUS D'INFORMATIONS :
TANDEMLOCAL.BE

NEUFCHÂTEAU *L'Ardoise séduit à Neufchâteau*

En juillet 2020, l'Ardoise faisait ses premiers pas parmi les Chestrolais-es. Un an après, le bébé se porte à merveille.

Tout est parti d'un travail de fin d'études. Dans le cadre de la formation d'éco-conseiller que Raphaël Goblet reprend à l'aube de ses quarante ans, il s'intéresse de plus près à la thématique des monnaies citoyennes. Et là, c'est le coup de foudre. Malheureusement, aucune monnaie complémentaire ne circule sur le territoire de sa commune, prise en tenaille entre les réseaux de l'Ardoise et de l'Epi lorrain. Qu'à cela ne tienne, Raphaël les contacte et l'Ardoise répond favorablement à sa demande. À une condition : il faudra mettre sur pied une équipe de terrain qui puisse gérer le fonctionnement sur place. En juillet 2020, la monnaie citoyenne de l'Ardenne méridionale est lancée sur la commune de Neufchâteau par une joyeuse équipe de sept citoyen-ne-s.

Un an plus tard, l'Ardoise fait bel et bien partie du paysage chestrolais : 35 commerces acceptent la monnaie citoyenne comme moyen de paiement sur le territoire de la commune (10 sont

également en pourparlers) et le Conseil communal a voté à l'unanimité le soutien à son développement. « L'Ardoise est mise à disposition pour un éventail de plus en plus important de services. Ça a commencé par les primes de naissance, puis ça s'est élargi au plan de relance économique et maintenant, les élu-e-s ont le choix de toucher leurs jetons de présence en monnaie citoyenne », se réjouit Raphaël.

Pour la suite, marché du terroir, ciné-club, mini-concerts et conférences sont au programme. Et d'ici quelques mois, l'Ardoise devrait à son tour passer à la solution électronique en complément de la monnaie papier. Les démarches sont en route. Mais, comme nous le glisse Raphaël : « pour l'instant, on est surtout à la recherche de forces vives pour nous rejoindre dans cette fabuleuse aventure collective, pas juste à Neufchâteau mais globalement au niveau de l'Ardoise ». À bon entendeur... ■



EN SAVOIR PLUS :
MONNAIE-ARDOISE.BE

Pilotons nos factures !

PIGÉ,
PAS PIGEONS!



BELGIQUE

Les « pas pigeon-ne-s » préparent la rentrée

Plusieurs groupes reprennent.

Pendant la pandémie, très peu de groupes ont été en mesure de poursuivre leurs activités. Pourtant, les groupes « Pigné, pas pigeons » sont cruciaux. On peut y aborder les questions d'argent sans tabou, partager ses expériences et échanger des idées et astuces sur des sujets allant de la gestion sur budget au crédit, en passant par les enfants et l'argent de poche. Dès le mois de septembre, plusieurs groupes se relancent en Belgique francophone. ■

VOUS AIMERIEZ REJOINDRE UN GROUPE OU PROPOSER CETTE ACTIVITÉ DANS UN GROUPE DANS LEQUEL VOUS ÊTES DÉJÀ IMPLIQUÉ ? CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR-RICE LOCAL·E



Grande marche pour le climat

Le 10 octobre, nous marcherons pour une finance plus verte.

La COP 26 se déroulera à Glasgow du 1^{er} au 12 novembre 2021. En prévision de ce sommet international, la Coalition climat organise une grande marche pour réclamer l'adoption de mesures ambitieuses et radicales pour lutter contre les changements climatiques.

Pour Financité, la finance peut faire partie de la solution. Malheureusement, les acteurs financiers n'ont pas encore saisi l'urgence mondiale et continuent de financer les activités nuisibles.

Alors avant d'aller marcher, ensemble, pour changer la finance, nous vous proposons de réviser vos classiques : que financent les banques et à quel point sont-elles responsables du dérèglement climatique ? De quoi vous inspirer pour participer aussi à notre atelier slogans, qui nous équipera avant de nous rendre ensemble à la manifestation du 10 octobre.

LES DÉTAILS DE LA JOURNÉE DÉPENDRONT DES RÉGLES SANITAIRES EN VIGUEUR. SURVEILLEZ NOTRE AGENDA. WWW.FINANCITE.BE/EVENTS

Un master en finance durable

L'Ichec, la Solvay Brussels School of Economics & Management (ULB) et l'UNamur s'allient pour lancer en octobre 2021 une nouvelle masterclass en finance durable. Cette « masterclass in sustainable finance » (SuFi) offre une introduction à la finance soutenable et ne pouvait être que soutenue par notre mouvement qui est partenaire de cette formation.



© Alexis brown - Unsplash

BackToTheClimate.be

Éphéméride Financité

Du 16 au 30 octobre :
Festival Financité

27 et 28 novembre :
Assemblée générale et Rencontres Financité

14 et 28 septembre, 12 et 26 octobre :
prochaines sessions de la Financité Academy

Journal des bonnes nouvelles

Les animations en ligne du lundi soir se sont poursuivies jusqu'au mois de juin.

Comme l'année dernière, nous avons clôturé la saison des animations en ligne avec un « Journal des bonnes nouvelles » : une dizaine de personnes, membres de Financité, d'un groupe Financité ou sympathisant-e-fidèle des webullitions ont partagé leur bonne nouvelle en ces temps mouvementés. La diversité de notre mouvement s'est reflétée dans celle des thématiques choisies : des nouvelles propres à Financité (lancement d'un groupe de travail autour de la BCE), celles des groupes locaux (impression des billets de la monnaie locale



du Brabant wallon Ouest, la Brawette), liées au monde financier (regain d'intérêt pour les banques publiques aux États-Unis) ou économique et politique (la non-réélection de Donald Trump et taxe sur les multinationales, proposé par son successeur). Bravo et merci à nos intervenant-e-s d'un soir !

Les webullitions reviennent en septembre, surveillez notre agenda et n'hésitez pas à nous soumettre vos bonnes idées aussi bien sur la forme que sur le fond.

L'AGENDA COMPLET SUR WWW.FINANCITE.BE/EVENTS



La diminution des distributeurs de cash est voulue par le secteur bancaire, mais est-elle conciliable avec l'intérêt général ? Les pouvoirs publics sont au pied du mur.

Chère Anne, n'oublions pas que les banques sont des entreprises en concurrence et que leur résultat, quoiqu'étant encore bon en Belgique comparé aux autres pays, s'effrite régulièrement. Dès lors, il est inévitable qu'elles étudient toutes les options de réduction des coûts et parmi celles-ci figure la « rationalisation » de la distribution de cash.

Le projet Batopin promet un maillage optimal des distributeurs, mais que recouvre cette formulation, quels critères ont été utilisés ? Les plans présentés par Batopin et Jofico comportent en effet encore pas mal de zones d'ombre. Rappelons que les banques sont soumises à des obligations légales comme le service bancaire de base incluant les retraits. La logique économique de rentabilité nécessite donc d'être tempérée car le cash reste indispensable. Ces obligations légales risquent sous peu d'être vidées de leur substance dans certaines régions et quartiers.

Les pouvoirs publics commencent à s'émeouvoir et ont pris langue avec les banques. Il s'agit là d'une initiative politique certes louable, mais un peu improvisée. L'État doit se doter d'une législation lui permettant d'encadrer l'évolution de ce secteur en précisant les critères d'implantation des distributeurs ! Il a des moyens de pression car si les banques affichent encore une certaine rentabilité, c'est en partie grâce au soutien des autorités (BCE et BNB).

Vous aussi chère-e-s lecteur-ric-e-s vous pouvez peser sur le débat notamment en signant la pétition en ligne de Financité. ■

Le comité de lecture



Pages 20-21 du magazine 62

AVEZ-VOUS BIEN LU NOTRE NUMÉRO DE SEPTEMBRE 2021 ?

QUIZ

1. Le règlement SFDR

- A. Oblige les banques à dévoiler leurs investissements
- B. Oblige les fonds d'investissement à dévoiler ce dans quoi ils investissent
- C. Oblige les fonds d'investissement à dire s'ils appliquent une stratégie de durabilité

2. La liste noire des droits fondamentaux

- A. Regroupe toutes les entreprises belges qui violent les droits humanitaires, civils, sociaux, de l'environnement et de gouvernance
- B. Regroupe toutes les entreprises qui ne respectent pas les conventions internationales ratifiées par la Belgique
- C. Regroupe toutes les entreprises et États qui ne respectent pas les conventions internationales ratifiées par la Belgique

3. Si un gouvernement réalise un investissement de 100 millions d'euros

- A. La théorie keynésienne indique que le produit intérieur brut augmente de 100 millions d'euros
- B. La théorie keynésienne indique que le produit intérieur brut augmente de plus de 100 millions d'euros
- C. La théorie keynésienne indique que le produit intérieur brut augmente de moins de 100 millions d'euros

4. La COP 26

- A. Se déroulera chez Financité le 10 octobre
- B. Se déroulera dans toute la Belgique le 10 octobre
- C. Se déroulera à Glasgow du 1^{er} au 12 novembre 2021

5. L'économie « sociale » et l'économie « sociale et solidaire »

- A. Désignent une même réalité, l'une en Belgique l'autre en France
- B. Diffèrent parce que l'économie sociale se contente de limiter l'appropriation des bénéfices alors que l'économie solidaire place le débat démocratique au centre
- C. La deuxième appellation complète la première

6. Pour prévenir la falsification, les billets de monnaie locale citoyenne

- A. Sont numérotés
- B. Sont imprimés avec des UV transparents, du marquage holographique
- C. Les réponses a et b

Réponses : 1. c, 2. c, 3. b, 4. b, 5. a, 6. c.

*!?!☆⚡:)

ANNE
FILY

La fois où j'ai essayé de clôturer un compte bancaire

Pour clôturer un compte bancaire, il nous a fallu un mois et pas mal de courage.

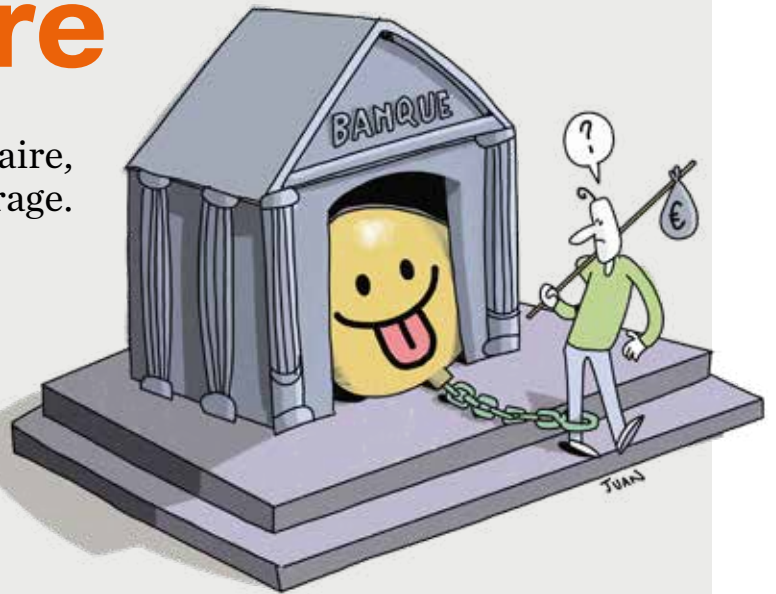
Il y a quelques années, nous avons ouvert un compte courant dans l'une des grandes banques du pays à l'occasion de la souscription d'un crédit hypothécaire. Pas moyen de faire autrement.

Mais il y a quelques mois, notre crédit hypothécaire qui nous liait malgré nous à cette banque enfin remboursé, plus rien ne nous retenait. Au revoir la constante augmentation des frais annuels de ce compte, bonjour la concurrence.

Nous avons donc commencé par envoyer un email à notre conseiller attitré pour lui annoncer notre souhait de clôturer notre compte. C'est la moindre des choses. Sûrement sur le coup de l'émotion, il nous répond qu'il faut pour cela nous connecter à la banque en ligne. Au temps pour nous, si nous avons prêté attention à la foire aux questions publiée sur le site de la banque, nous aurions vu qu'il suffisait de s'identifier, puis de cliquer sur les barres horizontales à droite du compte concerné, puis sur « clôture ». Super simple !

Mais en fait, ça n'a jamais marché. Malgré plusieurs tentatives sur deux ordinateurs différents (on ne sait jamais), nous recevions toujours le même message indiquant que l'opération ne pouvait être réalisée et qu'il fallait contacter notre conseiller, celui-là même qui nous avait renvoyé vers le site de la banque. Nous lui écrivons donc à nouveau en lui demandant comment procéder. Figurez-vous qu'il ne nous a jamais répondu.

Il ne nous restait plus qu'à tenter une approche à l'ancienne, d'une époque pas si lointaine où traiter avec sa banque voulait dire se rendre physiquement dans une agence et rencontrer de vrais gens. Sauf que depuis la crise sanitaire, la plupart des agences ne sont plus accessibles que sur rendez-vous et que pour des choses importantes ! Pas sûr que notre demande rentre bien dans les critères pour décrocher le précieux sésame.



Nous avons quand même tenté le coup. Notre agence étant supposée ouverte sur rendez-vous du lundi au vendredi 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 20 h, nous avons envoyé un email à l'adresse générale de notre agence, avec copie à notre conseiller, en proposant plusieurs jours à l'avance un rendez-vous à 18 h. Le jour dit, nous nous présentons à l'agence où nous trouvons porte close. Pas âme qui vive !

Je ne sais pas pourquoi, mais nous n'avons pas été surpris-es. Fâché-e-s, nous rentrons à la maison, à 4 km de l'agence, où nous rédigeons sur papier notre demande de résiliation de ce fichu compte que nous glissons dans une enveloppe avec copie de nos cartes d'identité, puis nous revenons à l'agence, toujours fermée, où nous balançons notre courrier sous la porte en la poussant la plus loin possible dans le hall d'accueil afin d'espérer qu'un-e employé-e de la banque finisse par tomber dessus. Inutile de préciser que nous n'avions pas trouvé de boîte aux lettres.

Le lendemain, nouvel email à l'agence afin de vérifier si un être humain avait bien trouvé notre enveloppe. Cette fois, nous avons eu un retour nous indiquant qu'on avait bien ouvert notre courrier et clôturé notre compte comme demandé. Alléluia !

Au final, il aura fallu plus d'un mois pour clôturer notre compte. Cela aurait dû être une opération toute simple, mais dans la banque d'un monde qui bouge, qui prétend que les opérations simples peuvent se faire en ligne, tout n'est visiblement pas encore au point. Et cette banque n'est malheureusement pas la seule à ne plus servir correctement ses client-e-s. ■